

# CAHIERS DU CENTRE DE GENEALOGIE PROTESTANTE

n°102 deuxième trimestre 2008

## SOMMAIRE

Sommaire.....	57
- Les Poupart et d'autres familles de Sedan (informations complémentaires) Par Geneviève ROBIDA.....	58
- Généalogie détaillée de la famille Poupart par Thierry DU PASQUIER .....	62
- Le tragique destin de Philippe Demeufves, un huguenot parisien exécuté en 1623 par Jean-Luc TULOT.....	72
- L'acte de baptême d'Anne Le Fèvre (Madame Dacier) Is-sur-Tille, 24 décembre 1645 par Eliane ITTI.....	91
- Contrats de mariages à Saint-André-de-Valborgne et à Saint-Martin-de-Campcelade (1550-1750) « F-G » par Thierry DUPUY.....	104
Questions.....	112

Aucune reproduction intégrale ou partielle des articles parus dans les cahiers ne peut être faite sans autorisation de la SHPF. Les opinions exprimées n'engagent que leurs auteurs.

Cahier tiré à 300 exemplaires  
Dépôt légal : juin 2008  
Commission paritaire des publications  
et agences de presse: certificat  
d'inscription n°65.361

Directeur de la publication :  
Jean-Hugues CARBONNIER

Prix au numéro: 8,50 euros

## LES POUPART ET D'AUTRES FAMILLES DE SEDAN

(informations complémentaires)

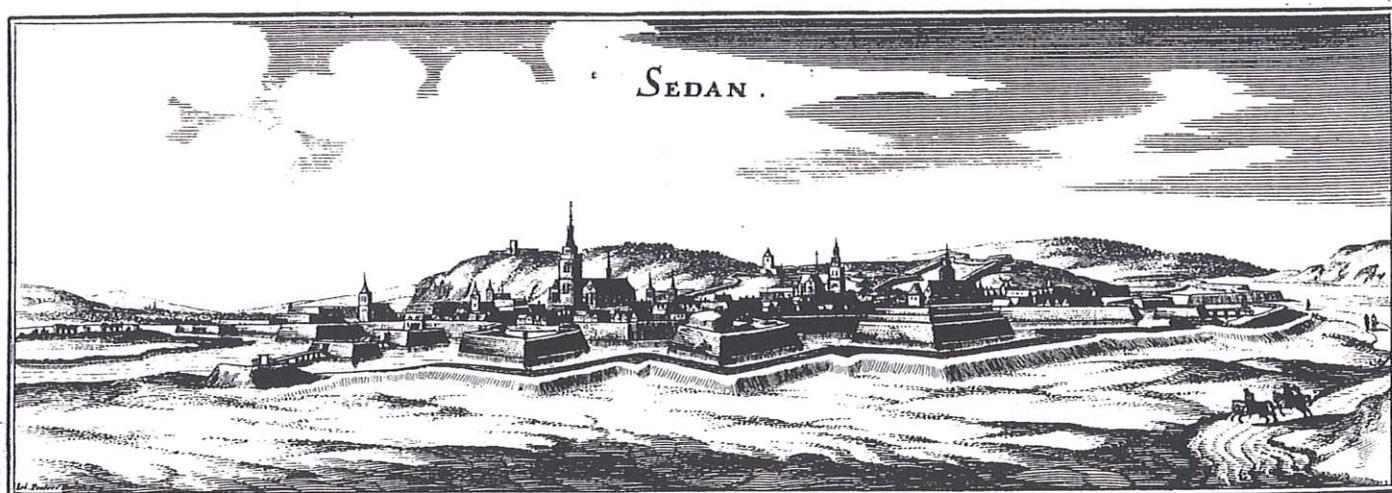
### I

(Voir le Cahier du Centre de Généalogie Protestante n° 98, deuxième trimestre 2007 pages 58-64)

A la suite de la publication, par J.-F. Viel, des premières générations de la famille POUPART, nous avons reçu de Geneviève Robida de très intéressants commentaires et compléments sur les Poupart, sur d'autres familles sedanaises, ainsi que sur la renaissance du culte réformé à Sedan.

Afin de faciliter la lecture, nous donnerons en parallèle une généalogie détaillée de la famille Poupart, comprenant en particulier la branche Poupart de Neufelize, qui complète les travaux de Jean-François Viel et Geneviève Robida. Cette publication, qui s'étendra sur trois numéros des *Cahiers*, sera complétée par une notice sur quelques portraits provenant de la famille de Neufelize, qui ont été vendus récemment à l'Hôtel Drouot.

Thierry Du PASQUIER



C'est avec un grand intérêt que j'ai lu l'article de J.C. Viel sur la famille Poupart que j'avais moi-même étudiée à Sedan (*Cahiers du Centre de Généalogie Protestante*, n° 98, deuxième trimestre 2007, pages 58-64). Je m'étais toujours demandé s'il y avait une parenté entre les Poupart devenus de Neufelize et ceux, restés bourgeois, descendant d'un certain Antoine fils de Matthias. C'est dire si cet article apporte une réponse à cette question ! Puisque cet article ne concerne que les personnes restées en Seine-et-Marne, je me propose d'apporter les suites sedanaises à certaines données. Auparavant il convient de comparer les sources.

L'article de J.C. Viel est la preuve de l'importance des actes notariés : contrats de mariage et successions en particulier. En Seine-et-Marne, tout est aux Archives, alors que tout a disparu au cours des guerres pour Sedan.

En revanche, les registres paroissiaux de Lizy n'existent pas, alors que tout n'a pas disparu à Sedan ou plutôt sur Sedan, grâce à la SHPF. Au début du XXème siècle, son directeur a eu l'idée géniale de faire venir les registres afin que les actes soient recopiés sur des registres préimprimés. Les originaux ont tous disparus. Evidemment, il y avait certaines années en déficit : on trouve la presque totalité des baptêmes et mariages de 1573 à 1608 (quelques pages déchirées ou actes illisibles) ; puis on va de 1631 à 1682 : En ce qui concerne les décès, on va de 1622 à 1682.

Les recherches sont donc faciles pour certains patronymes : par exemple Antoine Catel est baptisé le 7 décembre 1608 (dernier mois) et se marie le 27 juillet 1631 (première année). Pour d'autres, on ne trouve certains patronymes nulle part.

Les registres paroissiaux de catholicité (utiles pour les baptêmes des réformés, moins pour les mariages et très peu utilisés pour les décès d'adultes) ne sont disponibles que de 1711 à 1760.

A l'ambassade de Hollande, il a dû y avoir des mariages de réformés sedanais, mais les registres ont donc été repris à la Révolution et ont donc disparu lors de la Commune.

La SHPF possède seulement un registre des confirmations. On y trouve trois sedanais en 1729 (pas de relevé de 1732 à 1752) puis neuf de 1755 à 1772. Mais surtout, on trouve une précieuse indication : un jeune homme précise qu'il a été « *reçu à la participation à la Sainte Cène par M. de Lambermont, pasteur de la paroisse wallonne d'Olne* ». Or, on trouve aux archives de Liège, les registres de cette église située entre Liège et Verviers : on relève près de 200 mariages de sedanais (Sedan et environs) entre 1698 et 1758. M. de Lambermont, a été le dernier pasteur des Ardennes avant la Révocation et son fils lui a succédé à Olne. Les actes de mariages indiquent la filiation dans la plupart des cas (c'est très rare dans *les églises de la Barrière*, Tournai et Namur. On a parfois la chance de trouver des actes, et même des actes notariés, dans les articles anciens des bulletins de la SHPF (n°45 de 1896, par exemple) ou dans les récits les descendants et « Dossiers de famille ».

- Descendants de Matthias Poupart à Sedan (I, p. 58) :

- Jean Poupart, fils de Matthias Poupart (4, p. 59).

De ces patronymes introuvables : compte tenu des dates de mariage de ses frères, lui-même a pu se marier et avoir des enfants entre 1609 et 1630 et même décéder au cours de la

même période. Rien par la suite. Une tradition prétendait que le drapier Abraham, époux de Marie Poupart, était son fils, mais Abraham s'est remarié à Olne en 1728 ; il aurait été centenaire... !

- Succession de Louis Poupart, second de ce prénom (III.A, p. 61).

Pour comprendre qui sont les enfants du premier et du second lit, il est indispensable de connaître l'acte notarié passé devant un notaire de Paris le 1<sup>er</sup> juillet 1706. Les minutes ayant disparu, seuls les papiers de famille nous le donne.

Il n'y avait pas eu d'inventaire à la mort de la première épouse et il fallait partager la succession entre les enfants du premier lit, d'une part, la veuve Elisabeth Chatelain et ses enfants d'autre part.

- Enfants du premier lit (IVA, p. 62)

Isaac et Marie Poupart (non mentionnée par J.C. Viel) épouse d'Abraham.

Il est probable que Louise (III.A2, p.61) qui figure dans l'article est décédée sans enfant (du reste, on trouve à Olne en 1718, le mariage de « *François Croyer, veuf, avec Elisabeth Ratel, veuve* »).

La descendance d'Isaac étant bien connue, nous n'en parlerons pas en détail.

Quant à Marie, elle était donc l'épouse d'Abraham Poupart en 1706. Du reste dans les études sur les Poupart de Neufelize, on précise que ce couple, sans enfant, avait fait venir en 1705, leur neveu André pour travailler dans leur manufacture et succéder à son oncle. Lorsque le fils d'André a été fait baron de Neufelize, il a été précisé dans l'acte officiel qu'il avait succédé à son père dans la manufacture créée par son grand-oncle. C'est Marie en fait, qui est tante et grand-tante. Mais qui est Abraham ?

Dans le récit fait par le baron de Neufelize en 1836, il est dit que « *Maris avait épousé son cousin germain Abraham l'un des fils de Jean* ». Il ne peut être cousin germain de Marie car son père Louis n'avait pas de frère. Il est sûrement fils de Jean, fils d'Antoine (II.B.) habitant Sedan. Les deux époux étaient cousins issus de germains. La note « 44 » à propos de ce Jean nous apprend qu'il avait assisté en 1685 à un contrat de mariage et que « *son fils Abraham aussi marchand à Sedan était également présent* » preuve irréfutable !

- Enfants du second lit (p. 62)

Un fils Louis et trois filles, dont Marie Anne épouse de Jacques Larivée, couple que nous étudierons car sa descendance est importante : elle est alliée aux deux autres familles anoblies : Les Labauche de Bazeilles et les Béchet de Balan.

Dans le bulletin de la SHPF, n° 45, on trouve le décès de ce Louis « *garçon* » (donc non marié) le 27 juin 1754 à l'âge de 67 ans – le décès étant déclaré « *au procureur du roi* » par deux petits neveux (descendance de sa sœur Marie Anne, épouse Larivée) .

La fille, née à Claye en 1691, est certainement décédée avant 1706, car les deux autres filles étaient mariées.

- Descendance d'Antoine Poupart fils de Matthias (II.B., p. 62)

Sa fille Marie (II.B1, p. 63) a eu deux filles de son mariage avec Jean Larivé et toutes deux ont épousé des sedanais, dont les patronymes ont une certaine importance à Sedan.

Houssart Charles (II.B1a, p. 63), marchand de drap, époux d'Elisabeth Larivé est sans doute celui dont le baptême a eu lieu le 3 décembre 1673. C'est le fils de Paul, marchand, et d'Anne Varnier. On trouve les baptêmes de cinq enfants de Charles et d'Elisabeth entre 1711 et 1718. Il y en a certainement eu d'autres entre leur mariage et 1711 (première année disponible). On trouve en effet à Olne le 29 avril 1728, le mariage de leur fille Suzanne avec Paul Poupart, petit-fils de Jean. Les époux sont cousins issus de germains. Un fils Charles est baptisé en 1729 mais meurt à un an. Suzanne décède avant 1733. Son époux se remarie à Olne. Lors du mariage de Suzanne, son père est défunt, sa mère vivante.

Une Catherine Houssart, fille de « *défunt Paul potier d'étain* » et Marie Godet, épouse à Sedan le 25 août 1711 Jean Bruyère, fils de Simon, maître drapier, et de Jeanne Buisset. Un fils, Simon, âgé d'un an, est légitimé par ce mariage. Ce « catholique » sera pourtant confirmé à l'ambassade de Hollande en 1729 et se mariera à Olne en 1736. Son fils Charles, baptisé en 1742 est « *né de parents mariés hors de cette paroisse sans mon autorisation* ». Cette formule a été rayée le 3 mars 1788, de même que celle figurant sur l'acte de baptême de sa fille en 1770.

Y-a-t'il un lien de parenté avec Charles Houssart ? Les parents de Catherine se sont mariés le 28 juin 1682. Paul est fils de défunt Jean et Marie Godet, fille de défunt Thomas. Paul est potier d'étain. Serait-ce un second mariage du père de Charles ?

- Buisset (II.B1b, p. 63)

Etienne Buisset, époux d'une Catherine Jullien, a des enfants en 1715, 1716, 1720 et 1721, tous avec des parents « *mariés hors de cette paroisse* » (rien à Olne). Est-ce le mari d'Anne Larivée, devenu veuf ?

Elisabeth Buisset a épousé Henri Labauche le 3 février 1688 (d'après une étude sur les Labauche faite par un descendant en 1710, publiée dans la Revue historique ardennaise en 1974) on la dit fille de Daniel et de Marie Roulier. C'est la mère des deux Labauche drapiers Jean Baptiste et Louis (celui qui est devenu « de Bazeilles ». Une sœur d'Henri, née le 10 octobre 1675, a épousé Louis Sadier le 3 novembre 1675 : ce sont bien les parents de Judith, Henri Labauche étant décédé le 8 septembre 1712, Elisabeth Buisset se remarie à Olne le 20 novembre 1712 avec Etienne Drouin, veuf de Marie Catel.

Jeanne Buisset est l'épouse de Simon Bruyère. C'est leur fils Jean, qui épouse Catherine Houssat en 1711. Un autre fils, Pierre, a épousé à Sedan Catherine Delo en 1714 et une fille Suzanne a épousé à Sedan en 1724 François Demoncey, peut-être catholique, car ils sont souvent parrain et marraine lors de baptêmes d'enfants illégitimes ou dont les parents sont « *mariés hors de cette église* ».

Ces deux Buisset alliées à d'importantes familles sedanaises pourraient-elles être sœurs d'Etienne ?

Geneviève ROBIDA

# GENEALOGIE DETAILLEE DE LA FAMILLE POUPART

## I

Armes : d'azur au chevron d'or accompagné en pointe d'un rosier garni de trois roses d'argent, feuillées et tigées de même et mouvant d'une terrasse d'argent ; au chef de même, chargé d'un croissant de sable et de deux étoiles de gueules.

La famille Poupart est dite originaire de Normandie, sans qu'aucune filiation ne l'établisse, et cette affirmation paraît peu vraisemblable. La filiation commence dans le plateau briard (Cucharmois, près de Provins, puis Lumigny, près de Rozay-en-Brie). Après s'être enrichie par le négoce dans les bourgs protestants de Lizy-sur-Ourcq et de Claye-en-Brie, elle s'est installée à Sedan dès 1630. La principauté protestante de Sedan, célèbre pour son Académie, n'a été rattachée à la France qu'en 1642, lorsque son souverain, le duc de Bouillon, la céda à Louis XIII pour éviter le châtement que ses complots lui faisait encourir. La ville était réputée pour ses draperies. La famille Poupart eut une importante manufacture de draps fins privilégiée, qui dura de 1630 à 1830. Elle acquit la baronnie de Neufelize en 1768 et fut anoblie en 1769. Après la fermeture de la manufacture de drap, la famille s'associa à la banque parisienne André, devenue depuis de Neufelize-OBC.

Une branche, réfugiée aux Pays-Bas, est en partie revenue en France pour participer aux draperies de Sedan.

### Tronc commun

I. Mathias POUPART, peut-être fils d'un Martin Poupart, mort en 1617 à Lizy-sur-Ourcq, épouse Jeanne de CORBY, d'où parmi d'autres :

1. Louis POUPART, qui suit en II.A. auteur de la branche A
2. Antoine POUPART, qui suivra en II.B. auteur de la branche B

### Branche A

II.A. Louis POUPART, mort entre 1648 et 1652 épouse en 1616 Esther CROYER, d'où, entr'autres :

1. Louis POUPART, qui suit en III.A.

III.A. Louis POUPART, mort en 1706, marchand mégissier (c'est à dire tanneur de petites peaux) à Lizy, puis marchand de laines à Claye et mégissier, il est aussi indiqué comme greffier des rôles à Claye. Ses armes sont enregistrées par d'Hozier en 1696 : *d'azur au mouton d'or*. La minute de son inventaire après décès, le 1<sup>er</sup> juillet 1706 à Paris (étude XXXVIII) est malheureusement en déficit, mais figure dans les papiers de ses descendants. Sa succession s'élève à 174.625 livres. Il épouse en premières noces, par contrat du 4 juin 1657, Elisabeth COCHARD, morte avant 1682, fille d'Isaac Cochard, marchand à Claye et de Marie de La Marle.

Il reçoit de sa mère une somme de 2000 livres.

Il épouse en secondes noces, avant 1682, Elisabeth CHASTELAIN, morte après 1714, date où elle est « *veuve en deuxièmes noces de Louis Poupart* », fille de Louis Chastelain, marchand de dentelle à Villiers-le-Bel et d'Anne Gouffé. Elle demeure à Sedan chez sa fille Marie-Anne, après 1706. D'où :

Du premier lit :

1. Isaac POUPART, qui suit en IV.A.
2. Louise POUPART, mariée avant 1697 avec son cousin François CROYER, marchand à Lizy-sur-Ourcq, fils de Daniel Croyer, sieur de Boisgarnier (fief situé à Trilbardou, près de Meaux), marchand à Lizy et de Rachel Thuret. C'est probablement son mari, veuf, qui se remarie à Olne en 1718.
3. Marie POUPART teste le 20 mai 1746 à Sedan et épouse après 1714 (Jean) Abraham POUPART, son cousin issu de germain, né le 2 septembre 1659 à Sedan, mort après 1718, dont la succession est réglée par Fourcault notaire, le 16 février 1733. fils de Jean Poupart et de Suzanne Caussin (cf. III.B1).

Du second lit :

4. Marie POUPART, née le 10 janvier 1691, baptisée catholique à Claye le 14, sans doute morte jeune.
5. Marie-Anne POUPART, épouse Jacques LARRIVÉE, marchand drapier à Sedan.
6. Louis POUPART, né vers 1687, mort le 27 juin 1754, protestant à Sedan, sans alliance. Son décès est déclaré par ses petits neveux Louis Poupart et Etienne Béchet.
7. Madeleine *Elisabeth* POUPART épouse Daniel CATEL (ou Castel), fabricant à Sedan, d'où postérité, d'après une généalogie manuscrite de la famille Cottin.
8. (Marie) Antoinette POUPART, épouse N. DUFAUR de LA GARDELLE (ou Faure de la Gardelle), chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers au régiment de Touraine, d'après la généalogie Cottin.

IV.A. Isaac POUPART, mort en 1728, marchand, à Claye (1682), à Lizy (1697), bourgeois de Paris, échevin de Paris en 1709 (?), fournisseur général des Invalides. Il se serait installé à Sedan en 1687. Partage de ses biens (Desloges notaire) la 28 novembre 1728. Il épouse par contrat du 19 septembre 1682 (Noël Fleurant, notaire à Lizy-sur-Ourcq) sa cousine Marie Madeleine (Esther) CROYER, morte à Paris en septembre 1744, fille de Daniel Croyer, seigneur de Boisgarnier et de Rachel Thuret. Elle apporte une dot de 7000 livres et lui une somme de 8000 livres. Doù :

1. André POUPART, qui suit en V.A.1.
2. Rachel *Madeleine* POUPART, morte en 1755, épouse Jean COTTIN, né à Bohain, baptisé le 17 novembre 1680 au temple de Lehaucourt (Saint-Quentin), mort le 12 novembre 1745 à Paris, banquier à Paris, sous la raison *Cottin frères*, fils de Daniel Cottin et de Madeleine Agombart, d'où postérité.
3. Elizabeth *Suzanne* Madeleine POUPART, née en 1692, morte le 24 février 1769 à Paris, inhumée au chantier d'Appoigny, au Port au Plâtre, épouse à Paris, par contrat du 9 juin 1714 (étude XXXVIII, 129) Louis TASSIN (de l'Étang), mort en 1741, marchand banquier à Paris, fils de feu Gabriel Tassin, marchand à Orléans et de Louise Marguerite Babault. Sa dot était de 20 000 livres, et les biens du futur de 40 000 livres. (Inventaire du 13 avril 1741, étude XCIX, 470), d'où postérité.
4. Alexandre POUPART, auteur de la branche Poupard de Beaubourg, qui suivra en V.A.2.
5. Louis POUPART, mort à La Haye le 16 septembre 1741, bourgeois de Paris en 1714, épouse Marie Rachel de JONCOURT, née le 14 août 1702 à Saint-Quentin (église Sainte-Catherine), morte en 1786, fille de Pierre de Joncourt, marchand à Saint-Quentin et de Rachel Lefebvre.

V.A.1. André POUPART l'aîné, né le 26 juillet 1687 à Lizy-sur-Ourcq, mort le 8 avril 1744 protestant à Sedan, enterré dans son jardin, au pied du bastion des Capucins. Sa succession fut ouverte à Paris. Après un apprentissage dans la manufacture de draps d'Abraham Poupard, à Sedan, il fut reçu maître dans le corps de la Draperie royale suivant brevet du 13 janvier 1712. Il est indiqué qu'il succéda à son grand oncle Abraham Poupard dans la manufacture de Sedan. Nous pensons plutôt qu'il s'agit de son oncle à la mode de Bretagne, qui avait épousé sa tante Marie Poupard. La fortune d'André Poupard, lors de son mariage en 1710, était de 10 000 livres. La manufacture de draps fins utilisait 10 métiers en 1718. Il épousa par contrat du 6 août 1710 (Faucheron notaire à Sedan) Marie BECHET, née vers 1688, morte le 14 novembre 1742, fille de Jean-Théodore Bechet, marchand drapier et teinturier à Sedan et de Rachel de Lo. Elle recevait une dot de 20 000 livres. Le mariage religieux fut célébré à Jersey. Le curé de Sedan voulut les obliger à se remarier catholiquement, mais un arrêt du Parlement de Metz leur donna finalement raison. Après la mort de son mari, Marie Bechet continua à diriger la Manufacture sous la raison sociale *Veuve André Poupard aîné et fils*. Ils ont eu cinq enfants :

1. *Louis* Isaac POUPART, baptisé en février 1712 à Sedan, mort à Sedan (Saint-Charles) le 22 novembre 1739, associé de son frère Jean-Abraham le 20

octobre 1738 dans la fabrique de draps, abjure quatre semaines avant sa mort, survenue avant sa majorité.

2. Théodore POUPART, baptisé le 4 mars 1713, mort le 15 décembre 1715 à Sedan.
3. Jean Abraham POUPART, auteur de la branche Poupart de Neufelize, qui suit en VI.A.1.
4. Elisabeth POUPART baptisée le 20 février 1715 à Sedan, épouse par contrat du 5 janvier 1733 devant Maître Bousquet, notaire à Paris, Jacques Daniel COTTIN, baptisé le 8 juillet 1706 à Saint-Quentin, mort après 1762, marchand banquier à Paris, fils de Daniel Cottin et d'Anne Esther Couilette, d'où postérité
5. André POUPART baptisé le 28 février 1717 à Sedan, mort à Sedan le 25 avril 1717.
6. Marie Anne POUPART, baptisée le 20 mai 1718 à Sedan (Saint-Charles), morte le 11 avril 1775 à Paris, enterrée au Chantier d'Appoigny, au Port au Plâtre (inventaire après décès 21 avril 1775, étude VII, 416) épouse par contrat du 24 novembre 1739 Henri *Daniel* COTTIN, né le 2 novembre 1714 à Saint-Quentin, mort protestant le 21 mars 1770 à Saint-Quentin, enterré dans le jardin de M. de Brissac, fils de Daniel Cottin, banquier à Paris et d'Elisabeth Bechet. Daniel Cottin acheta l'office anoblissant de capitoul de Toulouse. Cet office ayant été supprimé, il fut anobli en 1768 pour services rendus au commerce. Il fut seigneur de Fontaine-Notre-Dame, Fieulaine et Méraulieu. D'où postérité.
7. Madeleine Suzanne POUPART, baptisée le 28 janvier 1720 à Sedan, morte le 25 février 1776 à Paris, épouse par contrat du 30 janvier 1745 à Paris (étude XCIV) Pierre ( BOUZIGUE de) LA COSTE (ou Boulege de La Coste), négociant, mort entre 1749 et 1751. Elle se remarie, par contrat du 22 août 1761, à Charles PANDIN de ROMEFORT, mort à Paris le 16 juin 1783, capitaine au régiment de Mailly, chevalier de Saint-Louis, fils de Charles Pandin, chevalier, seigneur de Romefort et autres lieux et de Marie Lériget de La Faye, sans postérité. Le mariage religieux fut célébré le 2 septembre 1761 à l'église de Saint-Martin d'Haussez (Seine-Maritime), dont le curé complaisant ne demandait pas de faire acte de catholicité.

### **Branche des Poupart de Neufelize**

VI.A.1. Jean *Abraham* POUPART, baptisé le 8 février 1714 à Sedan, mort le 31 janvier 1793, enterré au Fond de Givonne. D'abord associé de son père et son frère, puis de sa mère, pour exploiter la manufacture de draps familiale, il acheta une teinturerie et l'ancienne fonderie de canons des princes de Sedan, qu'il convertit en foulerie. En 1755, la Manufacture reçut par lettres patentes un privilège royal pour 25 ans. Elle utilisait alors 150 métiers et plus de 4000 ouvriers. Ses produits portaient un écusson

aux armes de France avec la devise « *Munus, premiumque labori* ». Cette même année 1755, Jean Abraham Poupard perdit plus de 80 000 livres dans le tremblement de terre du Portugal où il avait des marchandises en dépôt.

En 1764, il acheta une propriété sur le ruisseau de Givonne, y installa une foulerie, et fit construire le château de Montvillers par Jallier, architecte du roi.

En 1768, il acheta la terre de Neufelize, à laquelle était attachée le titre de baron, près de Rethel-Mazarin, en Champagne, moyennant 160 000 livres, plus 24 000 livres de droits pour la duchesse de Mazarin. La raison sociale de la Manufacture devint *J.A. Poupard de Neufelize et fils*.

En avril 1769, il fut anobli par lettres patentes signées par Louis XV, bien que notoirement protestant.

Il se retira des affaires au profit de son fils en 1778. A sa mort, sa fortune s'élevait à 2 526 000 livres, dont ses enfants reçurent chacun 452 000 livres.

Il épousa en premières noces, le 14 juillet 1742 (contrat étude XCIV, 518) à Paris, sa cousine Marie Magdeleine DENIS, née vers 1721, morte le 20 décembre 1747 à Sedan, qui lui apportait une dot de 135 000 livres. Il se remaria par contrat du 7 janvier 1749 (étude LVII) à Marie Marguerite GIRARDOT (mariage célébré à Paris, paroisse Bonne-Nouvelle), née vers 1714, morte en 1803, fille de Paul Girardot de Chancourt, marchand de bois, bourgeois de Paris et de Marguerite Marie Foissin. La fortune du ménage était alors de 300 000 livres. Enfants :

Du premier mariage :

1. un enfant, mort avant 1746
2. un autre enfant, mort avant 1746.

Du deuxième lit (enfants baptisés à l'église catholique avec la précision que les parents sont mariés « *hors de cette paroisse sans notre permission* » :

3. Jean Abraham *Paul* POUPART de NEUFLIZE, baptisé le 8 décembre 1749 à Sedan, mort de la petite vérole en 1766, à 16 ans.
4. Marie Jeanne *Julie* POUPART de NEUFLIZE, baptisée le 22 mars 1751 à Sedan, morte le 11 août 1811, épouse le 23 juin 1770 à Paris, Louis Pierre Gabriel Aimé LA BAUCHE, né le 16 février 1752, mort le 15 juillet 1823, écuyer, seigneur de Bazeilles, fils de Pierre Henri ou Philippe Abraham La Bauche, écuyer et de Marie Anne Lamand. Il comparut le 23 mars 1789 à l'Assemblée de la Noblesse du bailliage de Sedan, pour l'élection des députés aux Etats-Généraux.
5. Jean Abraham *André* POUPART de NEUFLIZE, qui suit en VII.A.1.
6. *Adélaïde* Marie POUPART de NEUFLIZE baptisée le 26 janvier 1759, à Sedan, épouse le 14 août 1777 à Tournai, Louis Daniel COTTIN de FONTAINES né le 13 mai 1749 à Saint-Quentin, seigneur de Fontaine-Notre-Dame, négociant à Saint-Quentin, capitoul de Toulouse, fonction anoblissante, fils de Henri Daniel Cottin, seigneur de Fontaine-Notre-Dame et de Marie Anne Poupard (cf. V.A.1.-6).

VII.A. Jean Abraham *André* POUPART de NEUFLIZE, né le 18 juillet 1752 à Sedan, mort le 29 mars 1814. Il fut reçu à la Sainte-Cène à la chapelle de l'Ambassade de Hollande à Paris à la Pentecôte 1772. Il dirigea la manufacture de draps privilégiée de Sedan. La raison, sociale devint *Poupart de Vâtre et fils*. Il siégea à l'assemblée de la noblesse en 1789. Sous la Révolution, il fut commandant d'un bataillon de la Garde nationale, puis devint maire de Sedan en 1796. Il reçut dans sa demeure le Premier Consul Bonaparte, lorsque celui-ci vint visiter Sedan en l'an XI (1808). La Manufacture avait subi de considérables pertes et cessé son activité pendant la Révolution, mais il la remit en route, et elle retrouva rapidement sa prospérité.

André Poupart de Neufelize fut fait chevalier de la Légion d'honneur le 29 octobre 1803. En 1810, la terre et baronnie de Neufelize fut érigée en majorat par lettres patentes de Napoléon.

André de Neufelize fut Président du Conseil général des Ardennes, membre du Conseil général des fabriques et manufactures.

Il épousa en premières nocces à Paris, par contrat du 24 novembre 1773 (étude LXXIII, 950) sa cousine germaine, Pauline Henriette BONFILS, morte le 25 juillet 1775 à Paris, inhumée dans le chantier d'Appoigny, au Port au Plâtre, (Y 11592) fille de Pierre Tresahar Bonfils, négociant, armateur à La Rochelle et d'Anne Girardot de Chancourt. Elle apportait une dot de 150 000 livres, et lui possédait une fortune s'élevant à 442 000 livres.

Il se remaria le 24 juillet 1781, à l'Ambassade de Hollande, avec l'autorisation du roi, à Adélaïde DUMOUSTIER de VÂTRE, née le 12 août 1765 à Saint-Quentin, morte à Paris le 26 janvier 1843, fille de Pierre Jacques André Dumoustier de Vâtre, écuyer, négociant à Saint-Quentin et de Damaris Elisabeth Cottin. Sa dot était de 100 000 livres, et la fortune d'André était estimée 442 000 livres. Enfants du second lit :

1. Une fille née le 28 mars 1783, morte en 1785.
2. Jean Abraham *André* POUPART, baron de NEUFLIZE, qui suit en VIII.A.1.
3. Anne Marie *Amicie* POUPART de NEUFLIZE, née le 1<sup>er</sup> mars 1786 à Sedan, morte en 1849, épouse en l'an XIII (1805) en l'église réformée de Sedan, Gilbert René *Gilles* LE MOINE des MARES, né le 9 décembre 1774 à Avranches (Manche), mort le 18 avril 1852 aux Mares, près d'Avranches, fils de François Le Moine des Mares, procureur du roi et de Perrine Renoult. Il fut receveur des Finances des Ardennes, député de la Manche de 1822 à 1827, manufacturier, conseiller municipal de Sedan, membre du Conseil général et chevalier de la Légion d'honneur. Parmi leur descendants catholiques figurent la famille Schneider et Madame Valery Giscard d'Estaing.

VIII.A.1. Jean Abraham *André* POUPART, baron de NEUFLIZE, né le 19, baptisé le 20 juillet 1784 à Sedan, mort le 2 juillet 1836 à Neufelize. Manufacturier à Sedan, il fonda en 1807 une usine à Mouzon, destinée à recevoir des mécaniques à carder et filer la laine, et en 1812 les filatures d'Augécourt. Son portrait, peint par Landi en 1804, a été vendu à l'Hôtel Drouot en 2003.

Le domaine de Neufelize fut saccagé par les Russes en 1814.

Le titre de baron héréditaire fut confirmé par lettres patentes du 4 mars 1817. André de Neuflyze accueillit, avec d'autres notables protestants, le comte d'Artois sur les marches du temple de l'Oratoire, à Paris.

Sous la Restauration, il ajouta à son entreprise des usines à Elbeuf, Louviers, Reims et à Neuflyze. La maison avait besoin de trop de capitaux propres, et la crise qui survint en 1830, avec une baisse des matières premières l'emporta. La fortune familiale fut engloutie dans cette débâcle, à l'exception du majorat sur la terre de Neuflyze.

Il épousa en 1809 au temple Saint-Thomas du Louvre (contrat Cabal et Schenz, notaires à Paris) Marie Louise Henriette Zélie, dite *Zélia* SEVENE, morte en 1841 à Paris, fille de Pierre Sévène, négociant à Paris, régent de la Banque de France, et de Marie Silhol. D'où :

1. Jeanne *Clémence* Marie POUPART de NEUFLIZE, née le 23 mai 1810 à Paris, baptisée le 14 juin à Sedan, morte le 8 mars 1889, épouse vers 1836 *Jules* Samuel JOLY de BAMMEVILLE, né le 24 décembre 1787, mort en 1870, chevalier de la Légion d'honneur, veuf d'Emilie Pouchet, fils de Pierre Louis Samuel Joly de Bammeville, manufacturier et de Marie Anne Henriette de Laval.
2. Louise *Blanche* Adélaïde POUPART de NEUFLIZE, née le 1<sup>er</sup> septembre 1811, baptisée le 2 octobre à Sedan, morte le 20 janvier 1868 à Paris, épouse vers 1832 *Louis* Eugène ANDRE, né le 18 novembre 1800 à Paris, mort vers 1861, fils de Dominique Isabeau André, négociant et Marie Rivet. Il fut étudiant en philosophie à Genève en 1817, manufacturier en porcelaine dès 1822, et était à Genève en 1852.
3. Jean Abraham André *Auguste* POUPART, baron de NEUFLIZE, né le 16 février 1813, baptisé le 14 septembre à Sedan, sans doute mort jeune.
4. Charlotte Alibine Zélia POUPART de NEUFLIZE, baptisée le 6 mars 1815 à Sedan, sans doute morte jeune.
5. Marie Jeanne Marguerite *Zilia* POUPART de NEUFLIZE, née en 1816, morte le 3 novembre 1889, épouse en 1845 Auguste Nicolas VAILLANT, né à Paris, en 1793, mort en 1858, officier de marine, qui fut aide de camp de l'amiral de Rigny, ministre de la Marine, puis fut nommé commandant de la corvette la *Bonite* pour une expédition de circumnavigation, dans un but à la fois scientifique, politique et commercial. Quittant Toulon en février 1835, la *Bonite* visita le Brésil, la Plata, le Chili, le Pérou, les îles Hawaïi, les Philippines, la Chine, l'Annam, la Cochinchine, la Malaisie, les Indes, la Réunion, le Cap et Sainte-Hélène et rentra à Brest en novembre 1837. Le récit de cette campagne fut publié en 14 volumes plus trois volumes d'atlas in folio, de 1840 à 1844. Vaillant fut vice-amiral, ministre de la Marine, Gouverneur général des Antilles, Grand officier de la Légion d'honneur. Il fut pendant une courte période ministre de la Marine, du 24 janvier au 10 avril 1851. Zilia Poupard de Neuflyze se remaria le 22 décembre 1866 à Edouard, baron de PREZ-CRASSIER.
6. Jean Abraham André POUPART, baron de Neuflyze, qui suit en IX.A.1.

IX.A. Jean Abraham *André* POUPART, baron de NEUFLIZE, né le 19 mars 1820 à Paris, baptisé le 22 juin 1821 à Sedan, mort à Paris le 22 mars 1868. Après des études au Collège Louis le Grand, il entra dans la carrière diplomatique, fut attaché aux cabinets de Thiers et de Guizot, ministre des Affaires étrangères, et en 1845 à la légation de France à Mexico. Il démissionna après 1848 et entra dans la banque de son beau-père et de son beau-frère, *André et Cottier*, puis en devint associé en 1860. Maire de Sedan. Il épouse le 20 mai 1847 Marie Louise ANDRE, née vers 1825, morte à Brinay (Cher) le 22 décembre 1907, fille de Jean André, banquier et d'Henriette Walther, d'où :

1. André Ernest Guillaume POUPART de NEUFLIZE, né le 15 mai 1849, mort le 24 février 1850.
2. Jean Frédéric André POUPART de NEUFLIZE, qui suit en X.A.1.
3. *Jeanne Zilia* POUPART de NEUFLIZE, née le 20 juillet 1851, morte en 1935 épouse le 7 juillet 1873 à Paris Jacques Frédéric *Albert* MALLET, né le 1<sup>er</sup> août 1846 à Paris, mort le 10 novembre 1927 à Paris 8<sup>e</sup>, baron de Chalmassy, banquier, régent de la Banque de France, fils d'Alphonse Mallet, banquier et de Louise Hélène Bartholdi.
4. Henri Gabriel POUPART de NEUFLIZE, né le 13 août 1852, mort le 5 avril 1859.
5. Hélène Marthe POUPART de NEUFLIZE, née le 29 septembre 1853, morte le 26 décembre 1891 à Paris, épouse le 17 avril 1875 à Paris, Jacques *Gaston* KLEBER, né le 4 novembre 1846 à Rives (38), mort le 3 mai 1925, fils d'Alphonse Kleber et d'Elisabeth Roux.
6. Edouard POUPART de NEUFLIZE, né le 13 juin 1856, mort le 13 avril 1859.
7. Lucie POUPART de NEUFLIZE, née en 1857, morte sans alliance.
8. Madeleine POUPART de NEUFLIZE née en 1859, morte en 1944, épouse le 22 juillet 1880 Théodore VERDET (1851-1915), avocat à Avignon, propriétaire du château des Cigales à Villeneuve (30), fils de Gabriel Verdet et d'Adèle-Hortense Verdet..
9. Robert Amédée POUPART de NEUFLIZE, né le 5 avril 1860, mort le 22 février 1886 à Port-Saïd, sous-maître à l'école de cavalerie de Saumur, porte fanion du général-comte de Courcy.
10. Jacqueline POUPART de NEUFLIZE, née en 1863, morte en 1940, épouse le 28 janvier 1889 Auguste VERDET, né en 1859 à Avignon, mort en 1944, fils de Gustave Verdet et Delphine Teissier.
11. André Marc POUPART de NEUFLIZE, né le 1<sup>er</sup> janvier 1866, mort le 6 février 1866.

12. Marie Jeanne *Alice* POUPART de NEUFLIZE, née le 5 mars 1864 à Paris, morte en 1957, épouse le 18 janvier 1889 Marcel PILLIVUYT, né en 1864, mort en 1938, fils de Louis Pillivuyt et Lucie Tattet.

X.A. *Jean* Frédéric André POUPART, baron de NEUFLIZE, né le 21 août 1850 à Paris, mort le 20 septembre 1928 à Coye (Oise), banquier, régent de la Banque de France, vice-président du PLM, officier de la Légion d'honneur. La Banque dont il est associé en 1896 devient de *Neuflize et Cie*.

Il épouse le 28 février 1874 Madeleine DOLLFUS, née le 30 septembre 1855 à Soisy-sous-Montmorency, morte le 30 juillet 1926 à Coye, fille de Mathieu Dollfus et de Laure Davillier, d'où :

1. André POUPART, baron de NEUFLIZE, qui suit en XI.A.1.
2. Jacques Germain POUPART, baron de NEUFLIZE, qui suivra en XI.A.2.
3. Roberte POUPART de NEUFLIZE, née le 15 septembre 1892, épouse le 25 juin 1912 à Paris Vere BRABAZON, vicomte DUNCANNON, puis comte de BESSBOROUGH, né le 27 octobre 1880 à Londres, mort le 10 mars 1956, vice-roi du Canada en 1933, fils du 8<sup>e</sup> comte de Bessborough et Blanche Vere Guest, d'où quatre enfants.

XI.A.1. André POUPART, baron de NEUFLIZE, né le 16 avril 1875 au château de Soisy-sous-Montmorency, mort le 28 octobre 1949, banquier, administrateur de la BUP, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de Guerre, etc. Il épouse le 23 janvier 1903 à Paris et le 10 février 1903 à New-York, Eva BARBEY, née le 11 août 1879 (ou 80) à Genève, morte le 12 septembre 1959 à Paris, fille d'Henry Isaac Barbey et de Mary Lorillard, d'où :

1. Marie Madeleine POUPART de NEUFLIZE, née le 16 février 1905 à Paris, morte le 16 août 1955 à Neuilly, épouse le 4 mars 1925 à Paris 16<sup>e</sup> le baron *Christian* Alexandre Frédéric de TURCKHEIM, né le 12 avril 1898 à Lunéville, fils du baron Adrien de Turckheim et d'Hélène Grunelius, sans postérité.
2. Jeanne *Geneviève* POUPART de NEUFLIZE, née le 2 mai 1907 à Paris, épouse le 18 décembre 1930 à Coye le marquis Henri COSTA de SAINT-GENIS de BEAUREGARD, né le 5 juillet 1898, mort le 3 août 1984, Croix de Guerre, dont trois enfants.
3. Jacqueline POUPART de NEUFLIZE, née le 28 mars 1924 à Paris, épouse le 10 mars 1937 à Paris (église américaine) le baron Jean de WATTEVILLE-BERCKHEIM, né le 16 mai 1908, mort accidentellement en 1950-51, ingénieur des Arts et Manufactures, fils du baron Robert de Watteville (1881-1950) et de Diane de Berckheim (1887-1977) et en secondes noces le 29 décembre 1962 à Paris (église américaine) Willard Sears SIMPKINS, de Bedford Hills (New-York).

XI.A.2. Jacques Germain POUPART, baron de NEUFLIZE (fils de Jean Frédéric André et Madeleine Dollfus), né le 9 mai 1883 à Soisy (ou Paris), mort le 19 janvier 1953, banquier, fit partie du dernier Conseil de Régence de la Banque de France, épouse le 9 octobre 1919 à Paris Alice COCHE de LA FERTE, née en 1893, morte le 12 novembre 1923 à Paris fille du lieutenant colonel Paul Coche de la Ferté et de Nicole Pastourel.

Il épouse en secondes noces le 6 octobre 1928 à Coye et à la chapelle anglicane de Chantilly Antoinette MEYER-BOREL, fille d'Alfred Meyer.

Du premier mariage :

1. Jean Louis POUPART, baron de NEUFLIZE, né le 13 août 1920 à Coye la Forêt, mort vers 1999, dernier du nom, banquier, associé gérant de la banque devenue en 1945 *de Neuflize, Schlumberger & Cie*, puis administrateur de la banque *de Neuflize, Schlumberger, Mallet* à partir de 1966. Il épouse le 15 octobre 1959 Claude GEOFFROY, fille de Paul Geoffroy et de Nicole Pastourel, sans postérité.

Et du deuxième mariage :

2. Françoise POUPART de NEUFLIZE, née le 13 mai 1932, épouse le 5 juin 1950 au temple d'Epinal Bernard KIENER, d'où trois enfants.

### **Branche Poupard de Beaubourg**

V.A.2. Alexandre POUPART de BEAUBOURG (fils d'Isaac Poupard et Rachel Madeleine Croyer), mort en 1779, officier de la Compagnie des Indes, embastillé en janvier 1763, puis exilé à Bordeaux, épouse le 3 novembre 1729 à La Bonneville (diocèse d'Evreux) Marie Geneviève DIONIS, née le 17 septembre 1709, fille d'Elisabeth Jacqueline Auburtin. (une autre source le dit marié à Marie Anne GOBIA), d'où :

1. Jean Baptiste POUPART de BEAUBOURG, né le 8 décembre 1749 (ou 1755) à Lorient, parrain Jean Cottin, marraine Louise Fromaget, sa femme, mort guillotiné le 12 ventose an II (2 mars 1794), capitaine de dragons, puis inspecteur dans l'Administration de la Marine, écrivain politique, épouse Jeanne Louise QUESNAY, d'où :
  - a. Désirée POUPART de BEAUBOURG, baptisée le 9 mars 1784 à Saint-André, canton de Bordeaux.
2. Madeleine Suzanne POUPART de BEAUBOURG.
3. Pierre Alexandre POUPART de BEAUBOURG, demeurant à Paris, tuteur de sa nièce.

Thierry Du PASQUIER

(à suivre)

## LE TRAGIQUE DESTIN DE PHILIPPE DEMEUFVES UN HUGUENOT PARISIEN EXECUTE EN 1623

Philippe Demeufves était un ancien secrétaire de la famille de La Trémoille et membre de l'Eglise de Charenton. Pendant l'été 1622, il fut victime d'un concours de circonstances tragiques qui le menèrent prisonnier au Châtelet et s'achevèrent par sa mort sur l'échafaud au début de l'été 1623.

Les lettres de Philippe Demeufves sont conservées à la cote 1 AP 347 du Fonds La Trémoille des Archives nationales de France. Six d'entre elles figurent sur le microfilm 198 MI 64 mis à la disposition du public. La première est datée du 22 novembre 1620, les trois suivantes de l'année 1622 et les deux dernières de 1623. A cet ensemble, j'ai ajouté les extraits des lettres de Jean Rogier, sieur d'Iray, premier secrétaire de Henri de La Trémoille, où il traite de Demeufves<sup>1</sup>.

L'on ne sait rien de l'origine de Philippe Demeufves<sup>2</sup>. Il avait un oncle paternel à Thouars et, selon ses dires, était entré en 1606 au service des La Trémoille ; il était leur chargé d'affaires à Paris. En 1615, les La Trémoille chargèrent un second personnage de veiller également au suivi de leurs affaires, Philippe de Netz<sup>3</sup>. Alors que Demeufves paraît avoir été plutôt un homme de lois, chargé de suivre les procès, Philippe de Netz était un financier, auditeur à la Chambre des Comptes. Une rivalité ne tarda pas à se dessiner entre les deux

<sup>1</sup> Jean Rogier, sieur d'Iray, était depuis 1617 le premier secrétaire d'Henri de La Trémoille. Sa correspondance, que le lecteur trouvera sur notre site, est une source essentielle pour l'histoire des La Trémoille dans les années 1618-1635.

<sup>2</sup> Le nom de *Demeufves* a été mal orthographié par tous les historiens : Jacques Pannier, qui s'était intéressé à lui, retient pour orthographe de son nom de *Meusnes* et le confond avec son rivale Philippe de Netz. Pannier avait également relevé dans le Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français les orthographes suivantes : *Menne* (1855, p. 99) ; *Meufolle* (1872, p. 274) ; *Monfves* (1872, p. 318) ; confusion du s avec le f, du n avec le v, du n avec le u, ... , problèmes récurrents de lecture des noms propres lorsqu'il ne sont pas connus. Jacques PANNIER, *L'Eglise réformée de Paris sous Louis XIII (1621-1629)*, Paris, H. Champion, 1932, 2 vol, tome I, p. 9, note 19. Notons que le site *GeneaNet* fait état de *Demeufves* dans les départements de l'Aube (Nogent-Sur-Seine, Périgny-la-Rose, Troyes-St-Rémy) et de la Marne (Barbonne, Esclavolles, Nesle-le-Reposte, Villevotte).

<sup>3</sup> Philippe de Netz était auditeur en la chambre des comptes et ancien de l'Eglise de Charenton. Comme Demeufves, il gérait les affaires des La Trémoille à Paris. Entré à leur service en 1615, il semble avoir profité de cette affaire pour le discréditer et prendre sa place. Sa correspondance est conservée à la cote 1 AP 348 des Archives nationales. Sa femme, Catherine Le Comte est décédée le 30 novembre 1617 (lettre de Anne de Rohan à la duchesse de La Trémoille du 1<sup>er</sup> décembre 1617). Philippe de Netz ne profita guère de son indécatesse : il fut inhumé le 1<sup>er</sup> décembre 1626 au cimetière des Saints Pères à Paris. \*\*\*\*\*, « *Cimetières et inhumations des huguenots à Paris aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles* », *BSHPF*, tome XII, 1863, p. 280-281.

hommes, accrue par le fait que Demeufves demandait le règlement des sommes qui lui étaient dues alors que les La Trémoille étaient à cours d'argent.

Demeufves se maria en 1615 avec Anne Vaustel. Daniel Hay, Sieur de La Motte, intendant des La Trémoille, dans sa lettre du 1<sup>er</sup> juillet 1615, écrit à Charlotte-Brabantine de Nassau<sup>4</sup> à propos de ce mariage:

*« Demeufves a espousé. Madame se sera une longue histoire de vous en rescrire toutes les particularités. Ce sera Dieu aydant de vive voix que je les vous feré sçavoir »*<sup>5</sup>.

L'on ne peut que regretter que Daniel Hay ait été aussi laconique. L'année suivante, Anne Vaustel donna le jour à une fille qui fut prénommée, Charlotte, comme la duchesse de La Trémoille et qui fut présentée le 17 juillet 1616 au temple de Charenton par Henri de La Trémoille et Louyse de Clermont<sup>6</sup>. Anne Vaustel décéda prématurément à une date inconnue. Demeufves conclut un accord de mariage avec une cousine germaine de sa défunte épouse. Bien qu'il ait eu une dispense du Roy, sa belle-famille fit opposition, invoquant la proximité de parenté entre sa future et son ancienne épouse. Raison probable pour laquelle Demeufves fut suspendu de la Cène par le consistoire de Charenton<sup>7</sup>.

Demeufves fut l'instrument de sa perte, au mois d'avril 1622, en achetant une maison à Conflans, au nord-ouest de Paris. Un de ses beaux-frères catholiques lui avait servi de prête nom dans cette affaire. Cette maison, pour son malheur, joignait une demeure du Premier président du parlement de Paris ; des officiers de celui-ci, désirant faire renoncer Demeufves à son achat, firent courir le bruit qu'il l'avait achetée pour y faire célébrer le culte après la destruction du temple de Charenton, y rassembler des gens d'armes et projetait même de faire sauter l'église de Conflans. Le 2 août, Demeufves fut arrêté avec son beau-frère catholique et conduit au Châtelet.

Bien qu'il ne fut plus au service des La Trémoille, Demeufves envoya le 15 août une première lettre à Charlotte-Brabantine de Nassau, lui contant ses malheurs et lui demandant d'intervenir en sa faveur. Le 2 octobre, il écrivit une nouvelle lettre à la duchesse douairière de La Trémoille, l'informant du peu de secours qu'il avait reçu de Philippe de Netz, d'Heraud, membres de son conseil à Paris, alors que son beau-frère avait été déjà exécuté. Le 13 novembre, il lui écrivait une nouvelle lettre déplorant toujours le peu d'empressement des membres de son conseil à son égard. A ces ennuis s'ajoutaient de nouveaux déboires : la mère

---

<sup>4</sup> Jean Luc TULOT, « *Les La Trémoille et le protestantisme au XVIe et au XVIIe siècle : 3 - Charlotte-Brabantine de Nassau* », *Cahiers du Centre de Généalogie Protestante*, N° 84, Quatrième trimestre 2003, p. 173-202.

<sup>5</sup> Archives nationales, 1 AP 350/5 (198 MI 64/368).

<sup>6</sup> Jules DELABORDE, « *Copie des fragments des registres de l'Etat civil des protestants détruits par l'incendie du Palais de justice de Paris en 1871* », *BSHPP*, tome XXI, 1872, p. 274-275.

<sup>7</sup> « *Un nommé De Meuve, solliciteur de Madame de La Trémoille, suspendu de la Cène* ». Lettre de Marbault à Duplessis-Mornay du 15 octobre 1621 publiée par Jacques PANNIER, « *Les deux temples de l'Eglise réformée de Paris. II. Le temple de Charenton, 1606-1685* ». *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, 1855, p. 99.

de sa première femme revendiquait la totalité de l'héritage de celle-ci et le consistoire de Charenton le suspendit de nouveau la Cène.

La dernière lettre de Demeufves à Charlotte-Brabantine de Nassau, en date du 27 juin 1623, nous apprend que les choses ne s'étaient pas arrangées pour lui, qu'il avait été condamné à mort par les juges du Châtelet. Il avait fait appel auprès de la Chambre de l'Edit, et sollicitait à nouveau l'intervention de la duchesse. Philippe de Netz, sa bête noire, était toujours aussi peu empressé à le secourir.

Depuis le mois d'octobre 1621, Henri de La Trémoille, pour échapper aux pressions, s'était rendu à Sedan auprès de son oncle le duc de Bouillon<sup>8</sup>. Après la conclusion de la paix de Montpellier, le 18 octobre 1622, il vint à Paris au début de l'année pour obtenir la restitution de sa baronnie de Vitry et de son comté de Taillebourg saisis par le Roi en 1621 et 1622. Il ne resta pas insensible au sort de Demeufves et écrivait à sa mère :

*« J'ay donné charge au Sr. de Netz de donner de l'argent à Demeufves, dont la misère me fait pitié »*<sup>9</sup>.

Charlotte-Brabantine de Nassau, qui était alors à Paris, intervint en faveur de Demeufves, mais elle ne rencontra pas une écoute favorable à la Cour. Sans illusion, dans sa lettre du 9 juillet 1623, elle écrivait à son fils :

*« J'ay sollicité pour le pauvre malheureux Demeufves, j'en crains tout »*<sup>10</sup>.

Une lettre d'Iray, du 23 août 1623, nous fait comprendre que Demeufves avait été exécuté et que son oncle de Thouars était occupé par sa succession.

Le destin de Philippe Demeufves fait penser aux héros picaresques des romans de Charles Sorel et de Scarron. Tout se ligua contre lui : sa belle-famille, ses collègues, les membres de sa confession religieuse, les catholiques ; il ne reçut assistance que de la duchesse de La Trémoille, de son fils et du pasteur Charles Drelincourt. Mais le roi Louis le juste, n'intervint pas dans les derniers moments comme dans le théâtre de Lope de Vega pour lui sauver la vie. La raison en était simple ; Philippe Demeufves, écrit Marbault, était le lecteur et le conducteur du petit groupe d'une cinquantaine de personnes que le Lieutenant civil de la ville, prévosté et vicomté de Paris trouva, le 3 octobre 1621, chantant les psaumes dans le grenier de la maison du Consistoire, après la destruction du temple de Charenton le 26

---

<sup>8</sup> Jean Luc TULOT, " Les La Trémoille et le protestantisme au XVIe et au XVIIe siècle : 4 Henri de La Trémoille, IIIe duc de Thouars ", Cahiers du Centre de Généalogie Protestante, N° 85, Premier trimestre 2004, p. 27-52.

<sup>9</sup> Lettre de Henri de La Trémoille à sa mère non datée (du mois de juillet 1623) Archives nationales, 1 AP 394/97.

<sup>10</sup> Lettre de Charlotte-Brabantine de Nassau à son fils aîné du 9 juillet 1623. Archives nationales, 1 AP 331/89.

septembre précédant<sup>11</sup>. Le pouvoir ne pouvait laisser vivre un personnage qui risquait de devenir un leader potentiel de mécontentements. Notons par ailleurs que le procès-verbal dressé par le Lieutenant mentionne : « *Philippin De Meusves, autrefois faisant les affaires de Madame de La Trimouille* », ce qui est une autre cause du peu d'empressement des membres du Conseil des La Trémoille à Paris<sup>12</sup>.

\* \* \* \*

Pour faciliter la compréhension des lettres de Philippe Demeufves, j'ai mis les accents et la ponctuation et développé les abréviations. Je les ai également organisées, dans la mesure du possible, en paragraphes.

1

29 novembre 1618 – Paris  
Jean Rogier, Sieur d'Iray  
à Charlotte-Brabantine de Nassau  
(extrait)

Madame,

.....

*A mon arrivée en ce lieu je trouvoy que le Sr. Demeufves estoit assigné sur M. de Netz et sur moy pour la somme de iij<sup>M</sup> vj<sup>C</sup> livres, à laquelle on a transigé, avec sa belle mère et luy, à payer dedans quatre mois prochains, deux desquels sont desjà expirés. Pour vous mettre hors de toutes les demandes qui vous pourroient estre faictes par les héritiers ou créanciers du deffunct Sr. de Bourron<sup>13</sup>, mais on ne se souvient pas que auparavant il avoit esté résolu au conseil que ledict Demeufves seroit payé des deniers provenans de la vente que feroit Monsieur de La Mothe<sup>14</sup> en Bretagne. De sorte que cela ne peut empescher le remplacement de la partie de Monsieur de Netz, ledit Demeufves a transporté son deub et assignation au Sr. Demeufves de Thouars, son oncle.*

.....

Madame,

*Très-humble, très-obéissant  
et très fidèle serviteur.  
d'Iray*

*A Paris, ce xxix<sup>iesme</sup> novembre 1618.*

Archives nationales 1 AP 357/8

2

<sup>11</sup> Lettre de Marbault à Duplessis-Mornay du 15 octobre 1621, op. cit. *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, 1855, p. 99.

<sup>12</sup> Ce procès-verbal a été publié par Jacques PANNIER, « *Les deux temples de l'Eglise réformée de Paris. II. Le temple de Charenton, 1606-1685* ». *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, 1855, p. 91.

<sup>13</sup> Gilles de Bourron avait été le chargé d'affaire à Paris de Claude de La Trémoille et de Charlotte-Brabantine de Nassau. Il mourut en 1611. Nous avons publié sur notre site sa correspondance conservée à la cote 1 AP 346 du Fonds La Trémoille des archives nationales de France.

<sup>14</sup> Daniel Hay (1563-1626), Sieur de La Motte, cadet de la Maison de Nétumière dans la paroisse d'Erbrée près de Vitry, était l'intendant des La Trémoille.

23 juillet 1619 – Tours  
Jean Rogier, Sieur d'Iray  
à Monsieur de Champdor<sup>15</sup>

Monsieur,

*J'ay failly, je le confesse, d'avoir laissé escouler quelques occasions sans vous renouveler les assurances de mon service, mais croyés que j'estois bien pressé et qu'elles estoient bien prompte puisque je ne me suis pas acquitté de ce debvoir. Je veux croire de mesme de vous, qui avés laissé venir premièrement le messenger et en suite le Sr. Demeufves, sans que ny l'un ny l'autre m'ait rien apporté de vostre part, sinon la certitude qu'ils m'ont laissée de vostre bonne disposition. Ledit Sr. Demeufves me dict que M. son nepveu vouloit faire taxer les despans contre des Hayers<sup>16</sup> au préjudice de la promesse par escript qu'il m'a baillé de se contenter et faire contenter son oncle pour cinquante ou soixante livres. Je ne sçay lequel des deux...<sup>17</sup>. J'ay en tout la mémoire très mauvaise. C'est de quoy je m'estonne. Je sçay que de sa part il se plaindra de moy qui luy avois promis lorsqu'il me bailla ladicte promesse de luy fair payer ladicte somme dont il convint dedans un certain temps qui véritablement est passé, mais il doit considérer, s'il luy plaist, et je l'en prie (encore que ce ne soit pas mon affaire, mais l'affection que j'ay au service de nostre maistre commun et le regret de voir des brouilleries pour si peu de choses), que depuis ce temps là je n'ay pas esté à Paris pour en parler et que luy mesme a peu sollicité son payement veu mesme que la conseil avoit esté d'advis de ceste composition.*

*Je baise les mains à toute vostre noblesse de l'un et l'autre sexe ensemble à M. et Madame Brisseau. Faictes-moy l'honneur de me conserver vostre amitié, laquelle je chériray comme je doibs et demeureray à jamais,*

Monsieur,

Vostre très-humble et très-obéissant  
serviteur. d'Iray

*A Tours, ce xxiiij<sup>iesme</sup> juillet 1619.*

*Encore une fois, je baise les mains à M. Berthold.*

Archives nationales 1 AP 357/38

3

---

<sup>15</sup> Jean Du Monceau, sieur de Champdor, était depuis le milieu des années 1610 le secrétaire particulier de Charlotte-Brabantine de Nassau et de ce fait, un personnage de premier plan parmi les agents des La Trémoille.

<sup>16</sup> André de Gennes (1574-1629), sieur des Hayers, était l'un des fermiers de la baronnie de Vitré. Il était membre d'une des principales familles bourgeoises de Vitré. Si son père fut protestant, il présente la particularité d'avoir été baptisé dans la religion catholique et d'avoir fait baptiser dans cette religion les enfants nés de son mariage avec Jeanne Leziart.

<sup>17</sup> La volonté manifestée par Philippe Demeufves de se faire payer les sommes qui lui étaient dues agaçait beaucoup Henri de La Trémoille. Dans sa lettre du 29 juillet 1619, il écrivait à son propos à sa mère : « *J'ay fait assurer Demeuves<sup>17</sup> de ses gages, sur ce que me mandés de son comportement* ». Archives nationales, 1 AP 393/53.

29 juillet 1619 – Thouars  
Jean Rogier, Sieur d'Iray  
à Charlotte-Brabantine de Nassau  
(extrait)

*Madame,*

.....  
*Pour moy, Madame, je seray tousjours prest d'effectuer les commandemens dont je seray honoré. Je croy qu'à présent mondict Sr. de La Mothe aura mis ordre à ce qui pressoit le plus suivant vos bons advis. Mondict Seigneur escript au Sr. Demeufves et l'exhorte à continuer son travail, l'assurant de le faire payer de ce qui luy est deub à la première occasion qui se présentera. Ne me reste qu'à prier Dieu pour vostre prospérité et santé et à vous supplie très-humblement, Madame, de croire que je seray jusques à la fin,*

*Madame,*

*De Vostre Excellence*

*Très-humble, très-obéissant et très-fidelle  
serviteur. d'Iray*

*A Thouars, le xxix<sup>iesme</sup> juillet 1619.*

Archives nationales 1 AP 357/39

4

22 novembre 1620 – Paris  
Philippe Demeufves  
à Henri de La Trémoille

*Monseigneur,*

*Je vous envoie un mémoire de ce qui s'est passé en vos affaires depuis mon arrivée vous suppliant très humblement commander qu'il soit satisfait aux articles d'iceluy qui gisent en exécution par de là. Je vous envoie plusieurs pièces qui m'ont esté baillées par Monsieur Guereton.*

*Le bruit couroit hier que la Reine mère se portoit mal & avoit pris médecine. Le Roy arriva avant hier en ceste ville et disna avec Monsieur de Luynes, lequel l'a tousiours traité. Sa Majesté à Lezigny depuis son retour & avoit esté que vingt quatre heures en cette ville n'y voulant demeurer jusques à ce que le régiment des gardes feust arrivé qui feut hier. Monsieur arriva aussy le mesme jour.*

*L'on s'allarme par de ça sur l'assemblée si déclaration faite contre icelle. En arrivant lundy matin en ceste ville, je trouvay ung huissier de la Cour qui s'en alloit en poste avec M. Heraud pour la signifier & publier à La Rochelle. Sur ce je finiray, priant Dieu,*

*Monseigneur,*

*Qu'il vous continue tousjours ses saintes bénédictions et me fait la grâce de vous rendre les très-humbles & fidel service que je vous doibs et désire pour toute ma vie.*

*Vostre très-humble, très obéissant et  
serviteur.*

*Demeufves.*

*A Paris, ce 22 novembre 1620.*

Archives nationales, 1 AP 347/5 (198 MI 64/348)

5

15 août 1622 - Paris  
Philippe Demeufves  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

*Madame,*

*Sachant que vostre b nignit  dument inspire jamais la clameur n'oublie de l'afflig  qui la supplie, j'ose tr s humblement supplier Vostre Grandeur m'estre secourable au fort de ma d tresse o  je suis plong  par mes ennemis remplis d'ici, qui sont les officiers de Monsieur le Premier pr sident   Conflans avec la plus grande partie des habittans du lieu et de Charenton, non pour ce que je serois quitt , car je suis trop grand p cheur, mais par ce que j'ay la morgue de ceux qui speciallement la cherchent ou d'abvoir chercher. Cella proceddant de ce qu'au mois d'apvril j'achetay, soubz le nom d'un mien beau-fr re de Religion romaine, une maison avec huit ou dix arpens de clos,   Conflans, proche Monsieur le Premier pr sident. S'imaginant que c'estoit pour vous, et faire faire le presche. Et ils ont rompu les portes et murailles   diverses fois, ainsy que je le faisois refaire. Et s'en attendre m'ont inscitt  de faulxces accusations : que je voullois faire sauter l' glise de Conflans et attirer en ce lieu l  gens de guerre, contre le service du Roy. Et qu'  cest effet mondit beau-fr re et moy avons prinst et voulu prendre des chevaulx. Chose   quoy je n'ay jamais pens  et n'en souvient avoir pr vus par gens de bien, aussy n'en ont-ils point aussy que je croy.*

*N anmoins, le ii de ce mois, je feus arrest  prisonnier   Conflans par les officiers du lieu puis transf r  le landemain par ung exempt et des archers du pr vost de l'Isle, envoy s de la part de Monsieur le Premier pr sident, en un cachot de la conciergerie du pallais, puis le jour mesme, de nuit, men  au Grand Chastellet, o  j'ay est  dix jours en ung cachot soubz terrain de plus horrible, sans clart  quelconque ny visite sinon du guichetier qui me veoit voir deux fois le jour m'aportant le pain du Roy. M. le Lieutenant criminel ne m'ayant interrog  que sabmedy au soir, depuis lequel temps j'ay est  mis en ung autre cachot o  j'ay ung peu de clart . Mon beau-fr re est aussy en un autre cachot.*

*Je n'ay baillé aucun subiect d'offense à mondit Sieur Premier président, m'estant une en mon devoir en ce que je le feut trouver devant et depuis le contract d'acquest sur ce qu'il disoit vouloir avoir ledit lieux, luy offrant de luy laisser quand il luy plairoit ou dites autres choses. Il me demanda si j'estois de la Religion et ce que je voulois faire de ceste maison, et finalement me dist luy avoir fait plaisir, me reverroit et me feroit sçavoir sa vollonté dans quelques jours, dont du depuis je n'ay ouy parler ; sinon lors de mon emprisonnement cet officier disoit qu'il m'en vouloit et avoit commandé ce . Et touteffois ung particulier habitant le lieux, de mes amis, l'ayant veu, il luy a dit ne me vouloir point de mal et ne feroit rien contre moy. Mes parties en cause sont le procureur fiscal de Conflans et M. le procureur du Roy du Chastellet nommé M. de L'Euron, amy de Monsieur du Chastellé<sup>18</sup> & de ses amis.*

*J'inplore donc, Madame, vostre secours en mon extrême besoing et nécessité scelon que vostre Grandeur verra bon estre seu de vostre faveur envers Messieurs de vostre conseil, Monsieur le Premier président, Monsieur le président Le Jay et autres des Messieurs de la Chambre de l'Edit, où je me suis pourveu par appel. Et décrété encore lesditz sieurs lieutenans criminel & procureur du Roy, soit de quelque argent par ce que ces gens la m'ont tout osté et tiennent seul ce que je puis avoir. De sorte que je suis desmis de toutes choses. Ce que je prens en patience comme estant ung juste chastiment de la main de Dieu pour mes iniquités et me faire retourner avec luy ainsi que je faicts, scelon la grâce qu'il luy plaist m'y faire, dont je le loue avec assurance que scelon ses promesses très véritables, toutes choses tourneront à bien à ceux qui avec crainte, amour et révérence ont recours à sa bonté et misericorde de laquelle et de Vostre Grandeur, suppliant tous secours en bref le temps m'estant court & cher. Et, sur cette espérance, je finiray priant l'Eternel,*

*Madame,*

*qu'il vous assiste et comble tousiours de ses saintes grâces,*

*Vostre très-humble, très  
obéissant et affligé serviteur.*

*Demeufves.*

*Du cachot de la boucherie du Grand Chastellet,*

*Ce mardy 15 aoust 1622.*

*Ce n'est pas sans peine, grande difficulté et dextérité que j'ay peu faire la présente.*

*Je n'ay euls rien receu sur les six cens livres de l'avance de mon appointment escheu à la Saint Jehan que tient Laurent que M. de Netz m'a ci-devant baillée par forme de prêt.*

Archives nationales, 1 AP 347/1 (198 MI 64/335 à 338)

---

<sup>18</sup> Paul Hay (1592-1636), Sieur du Chastelet, fils de Daniel Hay, Sieur de La Motte et de Gillette de Pélineuc, après avoir été conseiller au Parlement de Bretagne (1616) puis avocat-général à ce même parlement (1618), remarqué par Louis XIII, avait décidé de quitter la Bretagne pour poursuivre sa carrière à Paris. Frédéric SAULNIER, *Le Parlement de Bretagne 1554-1790*, Réimpression de l'édition originale de 1909 augmentée, Imprimerie de la Manutention, Mayenne, 1991, 2 vol., tome II, p. 488-492.

2 octobre 1622 - Paris  
 Philippe Demeufves  
 à Charlotte-Brabantine de Nassau

*Madame,*

*D'autant que j'ay subiect me louer de vostre clémence, faveur et assistance en mon endroit, j'ay occasion de me plaindre de Messieurs de vostre conseil, lesquels contre la prière et recommandation qu'il vous a pleu leur faire de m'assister et la promesse qu'ils avoient faite (sur laquelle je me reposeis). Pour les fréquentes et assiduelles semonces et supplications que je leur en ay réyteré en mon engoisse et au fort de ma détresse, ils ne m'ont assisté de façon quelconque, sinon de promesses et parolles veines : se remettant l'un à l'autre et s'excusant finalement sur le mauvais estat et succès des affaires de ceux de la Relligion. De sorte, que suivant l'apparence humaine, le manque de leur secours et n'avoir pas seulement daigné voir, ny faire voir Monsieur le Premier président ny aucun autre est cause du misérable estat auquel l'on a injustement et précipitamment fait passer mon beau-frère. Contre lequel, faute de se bien deffendre, pour n'estre bien instruit des affaires, l'on a fait juger la compétence de la Chambre des vacquations. Monsieur le Premier président (y scéant) au préjudice de l'indépendance de noz appellations ira jointement rellever en la Chambre de l'Edit et de deux arrestz d'icelle et le lendemain jugé en dernier ressort par le lieutenant criminel et exécutté nonobstant son appel. Le tout pour cuider, extorquer de luy quelques faulxctés présentée allencontre de moy. Ce qu'ils auroient fait tant en l'appliquant à la question prévue qui mourir que par la séduction des confesseurs /2/, mais il m'en a entièrement deschargé hors d'icelle par deux fois m'estant confronté, en quoy je rens grâce d'autant plus l'assistance divine de m'avoir baillé la force et vigueur de me bien deffendre et empescher la surprinse que l'on s'est efforcé de faire en mon particullier ayant par une raisons contraint les juge et greffier de faire et escrire contre leur intention ; ce qui est pour ma descharge en interpellant l'adjout de la Relligion et me faire rendre justice, estant là pour ce faire, ce qu'il a fait au fonds. Je recongnois tousiours que le bien et le mal qui m'a rendu procedent de Dieu, lequel ne fait rien que justement, au regard duquel nul n'est juste et moy principalement, qui me recongnois non tant que je debvrois : l'un des plus, voire le plus grand pêcheur, que je ne puis avoir assez grande contrition et regret, ne cherchant autre justice que la rémission de mes pêchés, estant résolu non sans beaucoup de divers mouvements & combats et inquiétude en l'esprit de suivre franchement la vollonté de Dieu, soit en me dellivrant de mes liens par une liberté temporelle, soit de me retrouver de ce monde. Si le permet par protestation de le mieux servir et vous aussy Madame et Messeigneurs vos enffans, que je n'ay fait par le passé, le suppliant me conformer en ceste résolution jusques au dernier soupir de ma vie, laquelle je recongnois estre en bon droit à ung rien comparable, sinon de tout qu'il plaise à Dieu nous garder. Pour conclusion : la vollonté de Dieu soit faite.*

*Monsieur du Chastellé, ayant receu vostre lettre depuis trois jours, me fit hier l'honneur de me venir voir et me procurer toute assistance, dont je m'assure. J'ay receu cinquante escus de Monsieur de Netz, dont je vous remercie très humblement. Sur ce finiray, priant Dieu,*

*Madame,*

*Qu'il vous envoie matière de joye et un consolle en mon ennuy,*

*Vostre très-humble, très  
obéissant, obligé et affligé  
serviteur.*

*Demeufves.*

*A Paris, ce 2 octobre 1622.*

*Messieurs de vostre conseil, Madame, promettent d'abondant de m'assister, mais néantmoins ils n'ont pas voulu signer une requête qu'ils ont trouvé bonne estre présenté au conseil, ny la présenter. Ils ne m'ont pas seulement daigné visiter. Par leurs direz ils se font petit comme leur ombre.*

Archives nationales, 1 AP 347/2 (198 MI 64/339 à 341)

7

13 novembre 1622 – Paris  
Philippe Demeufves  
à Charlotte-Brabantine de Nassau

*Madame,*

*Quand ors je n'aurois eu l'honneur de vous servir et Messeigneurs par l'espace de seize ans en la fleur de mon aage, vostre charitté envers les affligés et la callamitté où je suis m'eussent sucité à recourir, comme j'ay fait, à Vostre Grandeur, de laquelle j'ay receu telle assistance que selon l'apparence humaine cella m'a donné moien de quelque bon acheminement à mon affaire, dont je debvrois estre dehors sans les vacquations qui m'ont apporté ceste longueur et despense nonobstant toutes les callompnies et mauvais discours qu'aucun de mes antiens ennemis tiennent et mandent à mon désavantage sans en sçavoir au vray l'estat ou bien estant préoccupés de la mauvaise oppinion qu'ils s'en forgent, contre lesquels je ne me puis empescher de nommer Messieurs Heraud et de Netz lesquels, encore qu'ils vous ayt pleu leur mander s'employer pour moy, n'en ont pas fait ung pas ; si ce n'a esté pour mesdire de moy jusques à avoir dit à ceux, qui leur demandoient de ma part les soixantes livres qu'il vous pleu leur mander au précédent voiaige me dellivrer, qu'ils en bailleroient si c'estoit pour me faire mon procès, s'excusant avoir commandement de vous, Madame, et de Monseigneur de ne me les bailler sinon en leur rendant tous les papiers qu'ils s'imaginent que j'ay à vous sans en citter aucuns que ceux du procès de Tiffauges et concernant l'affaire contre Mezuret, ce qui m'a grandement attristé, congnoissant que c'est ung piège & obstacle tendu pour m'éloigner de l'honneur de vos bonnes grâces et assistance n'ayant aucun des derniers, par ce que ce que j'en avois*

*est de longtemps à ... entre les mains /2/ dudit Sieur Heraud. Et quand à d'autres pièces, tiltres, mesmoires & instructions concernant vostre service et de Monseigneur tant pour affaire de procès qu'autres, cela est, avec quelque miens papiers, en lesdits sacs, d'où je ne puis ny ne doibt (avant le jugement de mon procès) pour quelconque occasion que se soit les remuer en autre ny communiquer à âme vivante qu'à vous, Madame, et à Monseigneur, pour la conséquence qui s'en pourroit en suivre, qui passe plus avant que mon intérêt, lequel y est si grand qu'il m'empescherait seul de les délivrer ausdicts Sieurs Heraud et de Netz. Aussy me suis-je persuadé qu'ils n'en avoient aucun commandement, c'est de faite par celles que ma vivente femme m'a communiquées, escripte à son mary, par commandement de Monseigneur, sur le subject desdicts papiers il n'y a rien d'aprochant de ce que lesdits Sieurs demandent que je leur mette lesdits papiers entre mains et que jusques à ce il ne me dict estre baillé argent. Suivant laquelle lettre, j'ay mis entre les mains de madite commère ce que j'avois de pièces concernant non seulement ledit procès de Tiffauges, mais aussy celluy de Pouzauges avec deux petites sacs contre Mesdames de Sainte-Croix et chanoines de Saint-Hillaire de Poitiers.*

*Et quand au surplus, je donneray ordre qu'ils soient dellivrés après le jugement de mon procès selon que commanderez aussy que j'ay mandé à Monseigneur ce qu'il m'a fait l'honneur prendre en bonne part et d'escrire à Messieurs de son conseil & audit Sieur de Netz de m'assister & bailler argent pour m'en assister, mais néantmoins je n'ay peu encore toucher lesdicts soixante livres quelques prières que j'en aye faicte et l'extrême nécessité où je suis estant réduit au pain du Roy & aux aumosnes qui se font céans, desquelles j'ay profité peu à cause de ma relligion, ne pouvant par ce moiien donner aucun ordre à mes affaires, lesquelles avec quelque argent se peuvent amander et au contraire faute de ont empirées . Et pour dire avec vérité, que n'estoit la crainte de Dieu, je serois en estat de désespoir me voiant abandonné de secours au fort de mon affaire maintenant que le parlement est ouvert.*

*Pour la lettre que mon oncle<sup>19</sup> a escripte à son fils, par laquelle il luy mande que je ne dois plus espérer aucune assistance de Vostre Grandeur, voiant mesme qu'il désespère de mon affaire sur les mauvais rapports qu'il en entend faire, se fondant entre autres choses sur ce qu'on a mandé à M. d'Iray que je n'avois pas voulu suivant l'advis de Messieurs de vostre conseil sortir d'une affaire pour peu de chose, mais je n'ay aucune congnoissance de cella, si ce n'est que l'on veille parler des affaires que j'ay avec ma belle-mère et ses enffans, lesquels soubz prétexte de l'accord et réconciliation que j'ay recherchés encore. Eux, désirant proffiter de mon affliction, voudroient que j'abandonnasse tous mes droicts, qui est tout l'accord qu'ils demandent, ne voullant ils passer par l'advis de deux amis communs ainsy que je leur avois proposé et à Monsieur Drelincourt<sup>20</sup> lorsqu'il m'a fait l'honneur de me venir voir et consoller.*

*Quand à l'affaire pour laquelle je suis détenu, ils ne m'ont baillé aucun conseil sinon qu'ils n'estoient pas d'advis que j'appelasse, du moins en la Chambre de l'Edict. Or si en cella j'eusse attendu et suivy leur advis je m'en auroit fort mal prins d'aultant qu'en l'humeur où estoient les juges du Chastellé ils m'eussent jugé en dernier ressort et condampnés du moing à la question ordinaire et extraordinaire pour penser tirer de moy ce qu'ils s'estoient imaginés, avec plusieurs autres, que je sçavois des intelligences que l'on supposoit estre entre*

---

<sup>19</sup> Philippe Demeufves avait un oncle paternel à Thouars dont nous ne connaissons pas le prénom.

<sup>20</sup> Charles Drelincourt (1595-1669), originaire des Sedan, était depuis 1620 un des pasteurs de Charenton. Il s'attachait particulièrement à visiter les huguenots prisonniers.

*Messeigneurs vostre fils, duc de Buillon, comte de Mansfeld et duc de Rohan<sup>21</sup>, de quoy outre la faulxcetté de ceste supposition j'espère que la paix me servira.*

*Au reste, il est si peu vray que les travaux que l'ont me fait, ne sont qu'à cause de ma maison de Conflans, que ceux desquels je l'ay dit me vindrent hier voir à leur retour des champs pour me dire comme ils sont fort recherchés par Monsieur le Premier président de faire en sorte que par leur moien il ayt mon marché, ne voulant ou plustost n'osant traicter avec moy à cause de ce que j'ay allégué en mon procès. C'est ung nommé Mouherou, secretaire dudit Sieur président, qui fait & est cause de tout cecy. Je leur ay fait response que je ne manqueray jamais de la parole que j'ay ci(devant baillée audit Sieur président de me rembourser, estant près de contracter aussy qu'il advisera bon le lendemains que je seray sorti de prison et non autrement.*

*J'oseray encore, Madame, vous supplier très-humblement ne m'esconduire de vostre assistance & faveur, espérant que par l'enchénement Vostre Grandeur n'en sera [...] au contraire que si par faulte de quelque assistance il m'arivera mal, elle en aura du regret. Sur ce finiray, priant Dieu,*

*Madame,*

*Qu'il vous continue tousiours sa sainte bénédiction.*

*Vostre très-humble  
& obéissant serviteur.  
Demeufves.*

*A Paris, ce 13 novembre 1622.*

*J'ay envoyé un homme exprès trouver Monsieur de Netz à présent pour sçavoir s'il luy plaist me bailler argent, lequel n'est encore de retour.*

Archives nationales, 1 AP 347/3 (198 MI 64/342 à 345)

---

<sup>21</sup> Le pouvoir s'inquiétait des tractations existant entre le duc de Bouillon et son neveu Henri de La Trémoille et le duc Henri de Rohan quant à une intervention du comte de Mansfeld et des ses troupes dans le nord-est de la France pour lever la pression des troupes royales assiégeant Montpellier.

28 janvier 1623 – Paris  
 Jean Rogier, sieur d'Iray  
 à Monsieur de Champdor  
 (extrait)

Monsieur,

.....

*Je viens présentement de voir le pauvre Sr. Demeufves. Il dit qu'il ne peut rendre les papiers qu'il ne soit hors de prison et Monseigneur<sup>22</sup> veult qu'il commence à les rendre et puis qu'il luy aydera, certes c'est pitié. Le temps me presse et suis contrainct de finir en vous remerciant de vos bons offices et vous assurant que je vivray et mourray véritablement,*

Monsieur,

*Vostre bien humble et très-affectionné  
 serviteur.*

*d'Iray*

*Paris, le 28<sup>e</sup> janvier au soir 1623.*

Archives nationales 1 AP 357/87

28 janvier 1623 – Paris  
 Jean Rogier, Sieur d'Iray  
 à Charlotte-Brabantine de Nassau  
 (extrait)

Madame,

.....

*Je feray entendre ce que vous me commandés, Madame, à Monseigneur touchant la ferme de Vitré aux rencontres de laquelle les affaires de mondict Seigneur s'améliorent. Je n'ay point encore donné vos lettres à M. d'Herbault, Monseigneur a remis à quelque temps. Il a envoyé dire au Sr. Demeufves qu'il vouloit avoir ses papiers premier que de luy donner de l'argent.*

.....

Madame,

*Vostre très-humble, très-  
 obéissant et très fidèle  
 serviteur. d'Iray*

*A Thouars, le 28<sup>e</sup> janvier 1623.*

Archives nationales 1 AP 357/88

<sup>22</sup> Henri de La Trémoille qui depuis le mois d'octobre 1621 s'était rendu à Sedan chez son oncle le duc de Bouillon pour échapper aux pressions dont il était l'objet, était revenu à Paris dans la première quinzaine de janvier 1623.

Jean Rogier, sieur d'Iray  
 4 février 1623 - Paris  
 à Charlotte-Brabantine de Nassau  
 (extrait)

Madame,

.....

*Le Sr. Demeufves est tousjours en prison. Il m'a envoyé un mémoire de sa main où il parle de plusieurs pièces qu'il dict importantes, mais non qui les a ny ou elles sont ny ce qu'il y a à faire sur iceluy. Je l'ay faict voir à Monseigneur qui s'en est grandement irrité, d'aaultant dit-il que par ledict mémoire il recognoist une mauvaise volonté et foy en ce qu'il porte une description desdicts papiers simplement comme appréhendant de s'enlacer s'il disoit qu'il les a. Je luy remontray le tort qu'il se faict. Il se plainct de MM. du conseil, particulièrement de ce qu'il sçait sa charge occupée. J'ay bien du regret tant pour le service de Monseigneur si d'avanture il a des pièces importantes que pour son propre bien, de ne pouvoir faire de cela quelque chose d'utile, car Monseigneur veult qu'il commence à rendre les papiers premier que de luy subvenir davantage. J'ay faict voir ledict mémoire à M. Heraud qui assure que ledict Demeufves n'a point lesdicts papiers, mais bien souvent en telles matières on se peut tromper et faudroit une bonne mémoire pour se souvenir de tout.*

.....

Madame,

Vostre très-humble, très-obéissant et très  
 fidèle serviteur. d'Iray

A Paris, le 4<sup>e</sup> febvrier 1623.

Archives nationales 1 AP 357/90

Sans date – Paris  
 Philippe Demeufves  
 à Henri de La Trémoille

Monseigneur,

*Si au commencement de mon affliction laissé en liberté ou commodité de pouvoir escrire et que le cours du coche n'eust esté interompu, je n'eusse manqué de prendre la hardiesse de réclamer l'honneur de vostre secours et assistance (comme j'ay fait depuis celuy de Madame vostre mère) lesquels de me promettre de mon Seigneur et Maistre ; en ayant autant besoing qu'il se peut dire, car j'ay de puissant ennemis entre autre Monsieur le Premier président, quoy que soit ses officiers de Conflans et domestiques de sa maison, lesquels abusent de son nom et authorité le laissant aller à leur persuasion en haine de la Relligion pour me faire abandonner et perdre une maison dont je m'estois approprié audit Conflans joignant ledit Sieur Premier président, contenant environ dix ou douze arpens de*

cloz, qui feut autrefois aux ducs de Bourgogne, le persuadant que c'est pour Madame, du moins pour y faire faire le presche et mesme supposant qu'il y a là esté fait, et m'en ont publiquement à diverses fois, soit de jour et de nuict, rompu les portes et murailles, à mesure que je les faisois reffaire, comme ils ont encore fait depuis ma captivité. Et finalement m'ont supposé et mis à sur que j'avois desseng faire sauter l'église de Conflans, que contre le service du Roy touchant les affaires de ceux de la Relligion avois intelligence avec le comte de Mansfeld et, à cest effet, retiré gens en ladicte maison et voulu prendre chevaulx avec ung mien beau-frère. De plus, que je sçay quelque chose de l'incendie des ponts de Paris, et que le jour que le temple de Charenton feut bruslé, je dist : « Que ceux qui l'avoient fait s'en repentiront ». De toutes lesquelles choses suivis de ce que sinon de ce que je dist sur le chemin de Charenton, ils nous avoient présentés du moins véritables, ny vallable.

Comme aussy me travaillent, et la cousine germaine de deffunte ma femme laquelle j'ay accords par mariage, et la tiennent aussy prisonnier, tant à cause de la proximité pour laquelle nous avons dispense du Roy, que pour un coffre de livre du comte de Mansfeld et nous eussent fort mal traictés et jugés en dernier ressort au Chastellet au préjudice de l'Edict & articles secrets de pacification, si nous ne nous feussions bien deffendu de leurs mains par appellation comme de juger incompetant et récusateur, sur lesquelles ils se sont efforcés de passer main en fin sur nostre grande chambre ont esté contraincts d'en demeurer là.

Cependant, mon beau-frère qui ne sçavoit rien en affaires ne s'estant deffendu comme il falloit, ils avoient fait juger la vacqueteur contre luy par Monsieur le Premier président en la Chambre des Vacquations, qui est nostre partie n'estant arresté prisonnier qu'à la requeste de son procureur fiscal en ladite quallité et l'auroient jugé in jus filuder en dernier ressort et fait mourir, nonobstant ses appellations. Pour cuider, extorquer à luy quelque preuves allencontre de moy, ainsy qu'ils avoient fait faire par la rigueur de la géhenne à laquelle ils l'avoient appliqué premier que mourir que par les persuasions du confesseur, mais il m'en a entièrement deschargé à la confrontation.

Ils exercent allencontre de nous toutes sortes de rigueur en la prison, lesquelles il eust esté impossible de supporter, ny donner ordre à nuls affaires, n'eust esté le secour & assistance qu'il avoit pleu à Madame vostre mère me donner. Entre autre chose de deux cents soixante dix livres sur les six cens livres pour l'année de l'appointement qu'il vous plaist me donner escheue à la Saint Jehan dernière. Par le moien de quoy, ayant gouverné le geollier j'ay eu quelque relasche de mon extrême détresse de cachots noirs soubzterrains de plus horrible où l'on ne voit lumière quelconque (j'eusse bien fait quelque chose davantage si Monsieur de Netz n'eust baillé soupçon de moy au geollier en venant visiter un prisonnier de ses amis et m'eust dellivré cest argent incontinant après avoir receu le commandement, m'ayant, par sa remise de messenger à autre, fait perdre de bonnes occasions), mais à mesure que l'argent me manque, je suis contraint, comme maintenant, depuis sabmedy au soir pour la troiesme fois, non touttefois esdicts cachots soubzterrains, mais en ung clair, où je ne voy personne que le guichettier deux fois le jour et ne peut plus donner aucun ordre à mes affaires.

Ce que j'eusse evitté si ledict Sieur de Netz m'eust dellivré la somme de quarante livres qu'il pleu encore à Madame luy mander me dellivrer, s'excusant qu'il n'a point de fond pour cela et d'ailleur qu'il ne les dellivrera que je ne rende les papiers que je puis avoir à vous.

*Qui est une cruauté non pareille dont il use pour venger passions. Ce qu'il ne debvoit faire veu l'indigne et misérable estat auquel je suis, ne pouvant vacquer à aucune chose, pour que la pluspart des papiers, que je puis avoir à vous, sont avec les miens entre les mains de Monsieur Le Picar, conseiller aux requestes. Et quand à ce que je puis avoir d'ailleurs, ils sont en tel lieu que je ne puis visiter, mesme n'oseroit pour grandes considérations en parler, ny donner lumière quelconque, mais je vous supplie très humblement, ainsy que je dis sabmedy à ma commère femme, m'estant venu voir pour me dire la teneur de la lettre addressente à son mary un peu avant que je fusse restraint, que je ne manqueray de donner ordre, comme j'ay fait à mon possible, que ce que je puis avoir de reste de papier, missives et mesmoires concernant vostre service tant en procès qu'autrement soient seulement pour vous estre rendu après le jugement de mon procès et non autrement, cella m'estant ainsy que dict, est de trop grande et périlleuse conséquence en mon affaire d'estre veuz, ny euditez cela passant plus long, par qui que ce soit autre que vous, Monseigneur, et Mesdames, veu mesme que ledit Sr. de Netz m'est contraire et n'ay receu aucune assistance de Messieurs de vostre conseil, encore que Madame leur en ayt escript. S'ils eussent seulement prins la peine de voir Monsieur le Premier président, ainsy que madicte Dame désiroit, cella m'eust grandement servy d'autant que l'on me voit abandonné de tout le monde.*

*Au reste, mon affaire n'est au fond de si dangereux estat que l'on s'est persuadé ayant mesme veu lettres de Thouars par lesquelles on estime que j'aurois passé le pas. Mais au contraire si j'estois vivement assisté, soit de faveur, soit de deux ou trois cens escus, pour subvenir à ma nourriture et autres fraicts qu'il me faut nécessairement faire, j'en sortirois honorablement dans peu de jours, ce que je ne puis faire autrement. C'est pourquoy, j'ay recouru à vostre clémence implorant sur ce très-humblement vostre service, faveur & assistance. Que si ce n'est en considération des services que j'ay eu l'honneur vous rendre, par l'espace de plus de seize années et des promesses qu'il vous a pleu me faire, au moins que ce soit par charité en considération que je suis de la Relligion et oppressé à ce subiect, non pas que je me veille justifier envers Dieu recognoissant qu'il me punisse justement pour mes forfaites et l'acquitter non pour me perdre, mais pour me chastier affin de m'amander. Ce que je désire de tout mon cœur et l'en supplier ardemment affin qu'à l'advenir, s'il luy plaist me dellivrer, je le puisse mieulx servir et vous aussy Monseigneur que je n'ay fait par le passé et pour fin sa vollonté soit faicte et luy plaise,*

*Monseigneur,*

*Vous continuer sa sainte bénédiction,*

*Vostre très-humble, très  
obéissant & affligé serviteur.*

*Demeufves.*

*De César au plus hault du grand chastelle [...], je vous supplie] derechef, Monseigneur, qu'à la première commodité, je puisse recepvoir assistance de vous n'ayant de quoy me subvenir, et que quand mesme je recepvray les soixante livres de Monsieur de Netz cella ne me peu pas mener long et qu'il me soit encore dub deux cens de mon appointment escheu à la Saint Jehan. Si ledit Sieur de Netz ne me baille argent dans jeudy, je seray contraint de me passer au pain du Roy, qui est l'estat du plus chétif & misérable.*

Archives nationales, 1 AP 347/6 (198 MI 64/349 à 351)

Le 19. Novembre 1645.  
Claude de Nivernais Chancelier & de Casteau  
prouvost, sur le tabourdy quatriemes de quatorze  
la 28 sur Telle, Les parents Jean Vaigot  
La mariee Claude de Nivernais Chancelier  
Jean de L...

Le 24. decembre a ceste a este baptise Anne  
fille de Tanguit le fevre & Marie Olive  
Nee...

An. 1646.

Le 8. Janvier mil six cent quarante six  
a este baptise Jean de Casteau Joly & de  
Susanne de Lamoignon, Nays a la troupe Noire

Acte de baptême d'Anne Le Fèvre, 24 décembre 1645, Is-sur-Tille  
(BMS, AD de la Côte d'Or)

## L'ACTE DE BAPTEME D'ANNE LE FEVRE (MADAME DACIER)

IS-SUR-TILLE, 24 décembre 1645

Nous aurions aimé pouvoir intituler cet article : « *La véritable date de naissance de Madame Dacier* ». Malheureusement l'acte de baptême d'Anne Le Fèvre, qui épousera André Dacier en 1683, ne précise ni le mois ni le jour de la naissance. Il en établit du moins l'année : 1645.

Comme le remarquaient déjà les frères Haag dans *La France protestante*<sup>1</sup> : « *On ignore, chose étrange, la date précise de la naissance de Mme Dacier. Selon Nicéron et tous ses biographes, elle vint au monde à Saumur en 1651 ; mais Bodin prétend que c'est une erreur, appuyant son assertion sur les registres de l'église de Saumur où il a trouvé, sous la date du 8 mars 1654, la mention du baptême d'une enfant de Tannegui Le Fèvre qui, selon lui, ne peut être que sa fille ANNE* »

Soucieux d'élucider ce mystère, ils interrogent alors les registres paroissiaux, pour se trouver devant une nouvelle contradiction : « *Dans son acte de mariage*<sup>2</sup>, *Anne Le Fèvre est dite avoir environ 33 ans en 1683, c'est-à-dire qu'elle serait née vers 1651, tandis que son acte de décès lui donne 67 ans en 1720*<sup>3</sup>, *ce qui recule sa naissance jusqu'en 1653* ».

Les mêmes incertitudes émaillent encore les ouvrages contemporains, dictionnaires, manuels de littérature ou essais. Dans la toute nouvelle réédition (2005) du monumental *Dictionnaire du Grand Siècle* publié sous la direction de François Bluche, l'auteur des articles « Anne Dacier » et « André Dacier », Noémi Hepp, spécialiste de la question homérique au XVII<sup>e</sup> siècle, avance 1651 en l'assortissant prudemment d'un point d'interrogation. *Le Petit Larousse illustré* (2008) et le *Petit Robert* (2008) s'en tiennent tous deux à 1647, comme dans les éditions antérieures. C'est également cette année que retient Giovanni Saverio Santangelo, après avoir passé au crible toutes les autres hypothèses, dans sa magistrale monographie : *Madame Dacier, una filologa nella « Crisi » (1672-1720)*<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Article : « Le Fèvre (Tanneguy) », 1856, Tome VI, p. 502.

<sup>2</sup> *op.cit.*, p. 502. Le mariage d'Anne Le Fèvre et d'André Dacier fut célébré par le ministre Pierre Allix le 4 novembre 1683 à Paris, et non au temple de Charenton, en raison « *d'une indisposition de la jeune veuve* ». Il eut pour témoins le neveu de Nicolas Perrot d'Ablancourt, Jean Jacobé, sieur de Frémont d'Ablancourt, et François Janiçon, sieur de Marsin : tels sont les renseignements recueillis par les frères Haag sur les registres de Charenton (année 1683), avant qu'ils ne partent en fumée dans l'incendie de l'Hôtel de Ville par les Communards en mai 1871.

<sup>3</sup> Morte au Louvre d'une apoplexie, le 17 août 1720, Anne Dacier a été ensevelie à Saint-Germain l'Auxerrois. Le couple avait abjuré en septembre 1685.

<sup>4</sup> Roma, Bulzoni editore, 1984, p. 46.

Parmi les manuels de littérature de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, un seul donne les dates de naissance et de mort de Madame Dacier : « (1654-1672) », le *XVII<sup>e</sup> siècle* de la collection *Recueil de textes littéraires français* d'A. Chassang et Ch. Senninger<sup>5</sup>. Tous les autres, y compris *A New History of French Literature*, publié sous la direction de Denis Hollier<sup>6</sup>, se contentent de situer l'une ou l'autre de ses œuvres polémiques dans la deuxième phase de la Querelle des Anciens et des Modernes, sans donner d'indications biographiques.

En réalité, Anne Le Fèvre n'est née ni en 1654, ni en 1653, ni en 1651, ni non plus en 1647 comme l'ont conjecturé des historiens des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, mais en 1645, car elle a été baptisée le 24 décembre 1645 en l'église réformée d'Is-sur-Tille, en Bourgogne. Ce n'est pas Saumur qui l'a vu naître, mais vraisemblablement Grandchamp, un hameau situé à cinq lieues au sud-est de Langres. Voici cet acte :

*Le 24 décembre 1645 a este baptisée Anne  
fille de Tanneguil Le Febvre et Marie Olivier.  
Née - (la ligne est restée inachevée).*

Nous avons pu établir cette date et ce lieu grâce à un article publié en 1937 par Pierre Perrenet dans le *Bulletin* de la SHPF.<sup>7</sup>, que nous avons trouvé en cherchant à recouper une information donnée par la première biographie du père d'Anne Dacier, les *Mémoires pour la vie de Tanaquil Le Fèvre*<sup>8</sup> (1686). François Graverol y écrit que Tanneguy Le Fèvre, après avoir embrassé la religion protestante à une époque où il vivait dans la région de Langres auprès du marquis de Francières, aurait communie pour la première fois à Is-sur-Tille. Cet opuscule présente certes de fortes garanties de véracité dans la mesure où l'auteur affirme reproduire un document de première main : « La voici [la vie de l'helléniste], écrit-il, copiée des mémoires que Mlle Le Fèvre elle-même a eu la bonté de me communiquer, sur la prière que je lui avais faite » ; une vérification s'imposait néanmoins. Une recherche sur Is-sur-Tille, lancée sur le D.V.D. du Bulletin de la SHPF, a révélé l'article de Pierre Perrenet, docteur en droit, membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon. Is-sur-Tille, à quatre lieues au nord de la capitale de la Bourgogne, devient, au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, la plus importante des églises bourguignonnes. Son vaste territoire s'étend de Dijon à Langres, et à l'est, jusqu'à Champlitte et Fayl-Billot.

Descendant en ligne directe d'Anciens de l'Eglise Réformée d'Is-sur-Tille, Pierre Perrenet retrace l'histoire de cette église au XVII<sup>e</sup> siècle et s'intéresse, entre autres, aux conversions, dont il note qu'elles ont été « soigneusement enregistrées », et en particulier à l'une d'elles, « qui appartient à l'histoire littéraire ». Sa curiosité avait en effet été éveillée par la phrase de Graverol relative à la communion de Le Fèvre, citée dans un ouvrage de l'historien bourguignon Courtépée<sup>9</sup>. Il constate que la participation de Le Fèvre à la Cène n'a pas été consignée dans les archives protestantes, mais, en revanche, il trouve, dans le registre du Consistoire, la preuve de la conversion à la religion réformée de Marie Olivier, « femme de Tanneguy Lefèvre, demeurant à Grandchamp », le 24 décembre 1645, et la commente

<sup>5</sup> Hachette, 1973, p. 418.

<sup>6</sup> Harvard University Press, 1989, 1150 p.

<sup>7</sup> « Une Eglise réformée en Bourgogne au XVII<sup>e</sup> siècle : Is-sur-Tille », Bull. SHPF 86, 1937, pp. 401-446.

<sup>8</sup> Le titre complet se termine par : *dans une lettre écrite par M. Graverol, avocat de la ville de Nîmes, à M. La Faille, Syndic de la ville de Toulouse.*

<sup>9</sup> *Description du Duché de Bourgogne*, 7 vol. (1775-1785), T. II, p. 413.

ainsi : « *c'est évidemment son mari qui l'a portée à changer de confession* ». Il en conclut que Madame Dacier a une ascendance bourguignonne ; mais, curieusement, il ne relève pas son acte de baptême dans les registres paroissiaux.

Nous avons alors interrogé la copie des registres B.M.S. de la paroisse d'Is-sur-Tille (1631-1685), conservée à la Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme français<sup>10</sup>, à laquelle elle avait d'ailleurs été dédiée par son auteur, Jean-Louis Dugrenier, qui se présente comme « *ancien membre du consistoire protestant de Dijon et colporteur biblique dans la contrée depuis 1860* », en prenant soin de préciser qu'il avait exécuté ce travail à Voisey en 1889, « *année centenaire de la liberté des cultes en France* ». Il ne nous restait plus qu'à aller consulter les actes authentiques aux Archives départementales de la Côte d'Or<sup>11</sup>.

Cet acte de baptême<sup>12</sup> est un texte laconique, qui tient en deux lignes : la date, le prénom de l'enfant, le nom des parents. Contrairement à l'usage, il ne précise ni l'« état » ou la profession du père, ni le nom du ministre, ni ceux des parrain et marraine, ni, malheureusement, les jour et mois de la naissance. Il ne porte aucune signature. Le prénom du père est orthographié « Tanneguil », ce qui est l'une des graphies, proche de la forme latine : Tanaquillus, de ce prénom breton, qui n'était sans doute guère familier au pasteur bourguignon – c'était alors Jean Durant, dont le ministère s'étendit sur plus d'un demi-siècle, jusqu'en 1678 – ni, plus probablement, au greffier qui a recopié l'acte authentique.

Les enfants étant généralement baptisés peu après leur naissance, on pourrait supposer qu'Anne Le Fèvre est née fin décembre 1645, sans qu'une date antérieure soit à exclure, car le délai entre la naissance et le baptême varie sensiblement d'une communauté protestante à l'autre. A Saumur, par exemple, longtemps prise pour sa ville natale, les réformés faisaient baptiser leurs enfants le jour même de la naissance, s'il tombait un mercredi ou un dimanche, jours de célébration du culte, ou peu après, généralement sans dépasser une semaine. Cette pratique, très proche de celles des catholiques, est d'ailleurs l'une des preuves de la survivance à Saumur de traditions catholiques au sein de la minorité protestante du XVII<sup>e</sup> siècle. Chez les catholiques de France cependant, en particulier pour les enfants de la grande noblesse, ce délai pouvait atteindre et parfois même dépasser une année entière, mais le nouveau-né avait alors été « ondoyé » au préalable.

Dans le cas présent, il faut faire la part de la distance. L'acte d'abjuration, on l'a vu, situe le lieu de résidence des parents à Grandchamp, aujourd'hui dans le département de la Haute-Marne, à dix lieues d'Is-sur-Tille. Pareille distance ne rebutait nullement les protestants de cette époque désireux de se rendre au temple, mais Marie Olivier est une jeune accouchée dont Anne est le premier enfant. On peut donc supposer avec quelque vraisemblance que le voyage de Grandchamp à Is-sur-Tille, en plein hiver de surcroît et dans l'une des régions de France réputées les plus froides, le plateau de Langres, n'a été entrepris qu'un certain temps après les relevailles.

---

<sup>10</sup> Ms 437. C'est un document remarquable, qui comprend des index des patronymes et des communes, des cartes géographiques, des arbres généalogiques, des croquis, etc.

<sup>11</sup> Nous tenons à remercier Monsieur Gérard MOYSE, Directeur des Archives départementales de la Côte d'Or, d'avoir bien voulu, au préalable, nous confirmer l'existence de ces deux documents dans ses fonds et Madame Catherine GRANDCOLAS, membre de l'Eglise réformée de Dijon, de nous avoir donné l'autorisation d'accéder à ce fonds privé.

<sup>12</sup> AD de la Côte d'Or, microfilm 5 MI 17 R 5 (Is-sur-Tille), série E I 4 (registres protestants), f. 532 v.

Un sondage dans le registre d'Is-sur-Tille révèle l'existence d'un autre couple de Grandchamp, Maurice Thiery et Françoise Chevreul, qui fait baptiser trois enfants entre 1641 et 1646, dans un délai d'un à deux mois après la naissance. De même, les familles venant de Langres attendent d'un à trois mois en moyenne, parfois de six à huit, exceptionnellement dix mois ou plus. Ainsi Nicolas Thiery, né à Grandchamp le 11 janvier 1646, est baptisé le 1<sup>er</sup> avril ; Jacques Clerge, né à Langres le 1<sup>er</sup> avril 1645, est baptisé le 3 septembre ; Marie Heudelot, baptisée le 3 juin 1645, est « née à Langres le deuxième jour d'octobre année devant ».

Pour le chrétien, le 24 décembre n'est évidemment pas un jour quelconque. Cette date a pu être choisie délibérément parce que c'est la veille de Noël : célébrer un baptême le jour précédant la fête de la Nativité ne se réduit pas à conférer à la cérémonie une valeur symbolique, c'est un acte de foi en Jésus-Christ, c'est un acte solennel de reconnaissance envers Dieu pour l'arrivée du premier enfant dans la famille, pour le don d'une nouvelle vie, pour le miracle de la vie.

Une autre raison, nous l'avons vu, est que, ce même 24 décembre 1645, la jeune mère « fait profession de la religion »<sup>13</sup>. Marie Olivier, née catholique, a choisi le 24 décembre pour abjurer : ainsi sa « naissance » à sa nouvelle religion est inséparable de la naissance de sa fille. Toutes deux entrent le même jour dans la communauté des fidèles.

Mais pourquoi le 24 décembre et non le 25 ? Traditionnellement, les baptêmes étaient - et sont toujours - célébrés au cours d'un culte, en présence de toute la paroisse. De fait, à Is-sur-Tille, il y eut un baptême le 25 décembre 1643, deux en 1644 et en 1646. Mais Noël est aussi, dans toutes les églises réformées de France, un jour de Sainte Cène. La famille Le Fèvre ou le ministre Durant a pu décider de lier la conversion de la mère et le baptême de la fille le dimanche 24, pour permettre à Marie Olivier de prendre part à la Cène le lendemain, jour de Noël. Ainsi ce serait la mère d'Anne et non son père qui, pour reprendre les termes de Graverol, serait allée « faire sa communion à Is-sur-Tille ». Anne Le Fèvre - ou Graverol - aurait commis une erreur sur la personne, mais non sur le fait.

Pour précieux qu'ils soient, ces deux actes ne laissent pas, cependant, de susciter bien des questions. Pourquoi, sur l'acte de baptême, la ligne commencée par « Née » ne continue-t-elle pas avec les précisions d'usage ? Pourquoi l'abjuration de Marie Olivier a-t-elle été ajoutée en marge au lieu de figurer dans la continuité des actes du Consistoire ? Pourquoi sa formulation est-elle aussi sèche, alors que dans la plupart des autres actes d'abjuration figurent les noms des témoins, leurs signatures et des formules consacrées telles que : « après qu'ils ont fait abjuration des erreurs de la papauté », « en abjurant leur erreur et idolâtrie de l'Eglise romaine », « de s'être prostitué à l'idolâtrie de la Messe » ainsi que des engagements : « ont rendu témoignage de leur intention et promesse de vivre et de mourir en la profession de la Religion réformée » ?

Même si la deuxième question contient implicitement la réponse - le manque de place - à la troisième, on ne peut échapper à l'impression de lire des textes rédigés à la hâte ou en l'absence des intéressés ou encore quelque temps après les cérémonies. L'un comme l'autre semblent être des copies : l'acte de baptême paraît une transcription abrégée et incomplète ; l'acte d'abjuration, un ajout a posteriori. Nous devons sans doute nous résoudre à ignorer

---

<sup>13</sup> Registre du Consistoire (10 janvier 1627-11 avril 1685), AD de la Côte d'Or, I J 2573.

pourquoi les deux actes concernant la famille Le Fèvre sont aussi succincts. Pourra-t-on du moins expliquer sa présence entre la Champagne et la Bourgogne ?

Pierre Perrennet pensait que Marie Olivier était originaire de cette région : « *Par suite de quelles circonstances l'érudit professeur de Saumur est-il venu chercher femme dans la région langroise ? Nous ne le saurons probablement jamais. Mais ce qui est certain, c'est que Marie Olivier, dont la famille s'est longtemps perpétuée dans le pays, appartenait à la religion catholique [...]* »<sup>14</sup>. Dans l'état actuel de nos recherches, nous n'avons trouvé aucune trace des attaches familiales de Marie Olivier du côté de Langres. Son patronyme, Olivier, n'est pas répertorié dans l'ouvrage le plus complet sur la région, les *Généalogies* du Baron de l'Horne, qui porte sur 2702 familles. Les registres d'état civil de Langres et des communes alentour sont en cours de numérisation et donc, momentanément, impossibles à consulter. Mais, les autres banques de données fournies par les Archives départementales de la Haute-Marne étant tout aussi muettes, la question reste ouverte.

De même, si le père d'Anne est mieux connu, les raisons de son séjour à Langres n'ont pas encore été parfaitement élucidées. La seule certitude est qu'à la mort de Richelieu, le 4 décembre 1642, Tanneguy Le Fèvre perd à la fois son protecteur, son emploi de directeur des impressions à l'Imprimerie Royale et sa pension de deux mille livres, car Mazarin ne poursuit que partiellement l'œuvre de son prédécesseur dans ce domaine. A en croire François Graverol, le philologue serait d'abord resté quelque temps à Paris « sans autre occupation que ses livres », puis il aurait suivi le marquis de Francières dans son gouvernement de Langres : « *ce fut là qu'il donna dans les sentiments de la religion protestante* ».

Si la date de cette conversion n'a pas encore pu être établie, l'acte de baptême de 1645 montre en tout cas que Le Fèvre est déjà installé dans la région de Langres, qu'il y a fondé une famille et que cette famille commence à s'enraciner dans la religion réformée. Dix-huit mois plus tard, en août 1647, on le retrouvera avec les siens en Touraine, dans la petite ville de Preuilly-sur-Claise, qui est aussi la deuxième paroisse réformée de cette province, avec 500 à 600 fidèles, et même la première pour la densité de la population réformée : un habitant sur trois contre un sur dix à Tours. En 1649, il se fixera définitivement à Saumur, où il deviendra régent de la troisième classe, puis professeur de grec à l'Académie protestante.

Mais pourquoi la famille Le Fèvre s'est-elle établie à Grandchamp, un hameau éloigné de Langres et si petit qu'il n'a même pas d'église (catholique) ? Ce n'est sans doute pas pour y trouver quelque thébaïde bucolique. Une réponse est peut-être à chercher, encore une fois, dans les registres d'Is-sur-Tille : y ont été baptisés plusieurs enfants de Jean Heudelot, « *écuyer, seigneur de Grandchamp, et de demoiselle Marguerite Gravier* », par exemple Marie, le 3 juin 1645. Or ce personnage, « *protestant, mort avant 1688, conseiller du Roi, contrôleur en l'Élection de Langres, fut Seigneur de Grandchamp par achat devant Ducerf, notaire à Langres, le 29 novembre 1633* »<sup>15</sup>. C'est par l'acquisition de ce domaine que Jean Heudelot, issu d'une famille de bourgeois, s'élève à la noblesse. Si le couple Le Fèvre réside à Grandchamp en 1645, il loge vraisemblablement dans la « maison seigneuriale »<sup>16</sup> des Heudelot ou dans une de ses dépendances, bénéficiant de l'hospitalité du maître des lieux à une époque où Marie Olivier attend son premier enfant.

<sup>14</sup> Article cité plus haut.

<sup>15</sup> *Généalogies* du Baron de L'HORNE (1871-1945), D.V.D. 2005, consulté aux AD de la Haute-Marne, p. 77.

<sup>16</sup> Elle figurera sur la carte de Cassini. Cf. aussi un acte du 13. 2. 1728, AD Haute-Marne, D 677.

et XVII<sup>e</sup> siècles (Familles ayant fréquenté l'Eglise réformée de Preuilley-sur-Claise) Tome VIII<sup>28</sup>, ou l'Anjou, comme *Les Réformés de Saumur au temps de l'Edit de Nantes*<sup>29</sup>.

Des ouvrages récents retiennent également 1654, tels ceux consacrés à la collection *Ad usum Delphini* et dirigés respectivement par Catherine Volpilhac-Augier<sup>30</sup> et par Martine Furno<sup>31</sup>. Les auteurs ne manquent pas d'y souligner la remarquable précocité de l'érudite, encore mineure quand elle signe son premier ouvrage de philologue, le *Florus : L. Annaei Flori Rerum Romanarum Epitome. Interpretatione et notis illustravit Anna Tanaquilli Fabri filia*. Edith Flammarion écrit ainsi : « car Anne Le Fèvre est alors très jeune : elle a une vingtaine d'années (elle est née en 1654 à Saumur) »<sup>32</sup>.

Anne Le Fèvre, qui fut la seule femme admise dans l'équipe des « écrivains dauphins » et la seule à produire quatre ouvrages : outre le *Florus*, un *Dictys Cretensis et Dares Phrygis* en 1680, *Aurelius Victor* en 1681 et *Eutrope* en 1684, aurait donc également été la benjamine. Signalons toutefois qu'elle n'est pas la seule huguenote à participer à une collection souvent qualifiée d'« entreprise jésuite », tant les « Dauphins » issus de la Compagnie de Jésus étaient nombreux. Deux mois après le *Florus*, en novembre 1674, Daniel Crespin, ancien régent de cinquième au collège protestant de Saumur, compromis avec Tanneguy Le Fèvre dans l'affaire d'Huisseau, procure un *Salluste* et, en 1689 un *Ovide*. En 1681, André Dacier, l'élève préféré de Tanneguy Le Fèvre et le futur mari de sa fille, donne un *Festus*. Trois huguenots donc, trois provinciaux, montés à Paris peu après la mort de leur maître.

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, un érudit tourangeau, Louis Dubreuil-Chambardel<sup>33</sup> invalide l'hypothèse de Bodin en invoquant deux arguments décisifs : le genre masculin du participe « baptisé » dans l'acte de 1654 et surtout la mention d'une certaine Anne Le Fèvre épouse Lesnier<sup>34</sup> en tant que marraine sur un autre acte de baptême, au temple de Saumur, du 28 avril 1664 (née en 1654, elle aurait été mariée à dix ans, ce qui est invraisemblable, du moins dans la classe sociale des Le Fèvre et des Lesnier).

Trente ans plus tard, quand Marc Saché scrute à son tour l'acte de 1654, il souligne le manque de rigueur de Bodin : « une note de Bodin du commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle (sic) en

<sup>28</sup> Idelette ARDOUIN-WEISS, coll. du Centre généalogique de Touraine, 2003, p. 71 : « un enfant non nommé (sans doute Anne) ».

<sup>29</sup> Jean Luc TULOT, *Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts du Saumurois*, 148 bis, Saumur, 1999, p. 270 : « Si cela est le cas, elle épousa en premières noces en 1668 le libraire Jean Lesnier... ».

<sup>30</sup> *La Collection Ad usum Delphini. L'Antiquité au miroir du Grand siècle*, Grenoble, Ellug, 2000.

<sup>31</sup> *La Collection Ad usum Delphini. Volume II*, Grenoble, Ellug, 2005.

<sup>32</sup> *ibid.*, p. 35.

<sup>33</sup> « Notes sur le lieu de naissance de Mme Dacier », *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, XII, 1900, pp. 191-195.

<sup>34</sup> C'est cet acte de baptême qui donne la preuve d'un premier mariage d'Anne Le Fèvre avec l'imprimeur de son père, Jean Lesnier, dont il ne reste pas de trace écrite, car plusieurs registres paroissiaux de Saumur ont été perdus. De cette union, dont la date reste inconnue (1663-début 1664 ?), était né un petit Tanneguy, baptisé à Saumur le 23 janvier 1669 et enseveli le 7 février. Il semble que peu après la mort de cet enfant Anne Le Fèvre ait quitté le foyer conjugal pour retourner chez ses parents. Jean Lesnier mourra le 13 février 1675. Sa veuve n'épousera André Dacier, avec lequel elle vit maritalement à Paris, qu'en 1683.

*regard du texte signale sans la moindre preuve que cet acte concerne Anne Le Fèvre, devenue célèbre sous le nom de Madame Dacier »<sup>35</sup>.*

Mais le docteur Dubreuil-Chambardel ne se contente pas de détruire la conjecture de Bodin, il propose une nouvelle date. Car il pense avoir découvert le véritable acte de baptême d'Anne Le Fèvre sous le prénom de Marguerite, à Preuilley-sur-Claise, en date du 11 août 1647<sup>36</sup>. Il en donne un fac-simile et note fort justement que « tout dans cet acte indique une rédaction hâtive » : plusieurs ratures, des erreurs sur l'orthographe des nom et qualité (Le Fèvre y est qualifié de « docteur en théologie ») et conclut ainsi : « Tout semble prouver que cet acte a été composé loin des yeux des parents par un pasteur qui ne connaissait pas la famille puisque dans une première rédaction il prenait le prénom de Tanneguy pour un nom patronymique ». Il attribue cependant au rédacteur de l'acte la mention marginale : « *connu sous le nom de Tanaquillus Faber* », qui nous paraît, au contraire, d'une tout autre main et sans doute postérieure, car l'écriture en est posée et très lisible, contrairement à celle, nerveuse et pleine de repentirs, de l'acte lui-même. Il ajoute aussi que Marie Olivier semble être originaire de Chatellerault et que la famille Lefèvre « *n'habitait Preuilley que depuis peu de temps* ». Anne serait donc née le 5 août 1647, d'après un acte de baptême contenant une erreur sur le prénom, telle qu'on en rencontre parfois dans les registres B.M.S.

C'est cette date que retiendront la plupart des dictionnaires et tous les auteurs qui ont cherché une concordance entre les divers événements de la vie privée et de la vie publique d'Anne Le Fèvre dont la datation est sûre, car elle permet de concilier les données de l'acte de Preuilley avec celles d'une lettre adressée par Tanneguy Le Fèvre à Pierre-Daniel Huet le 20 mai 1671<sup>37</sup>, où il précise que sa fille a « *environ vingt-quatre ans* », et avec les mentions d'Anne Lesnier marraine en 1664, puis en 1667 dans les registres paroissiaux de Saumur. Elle réduit aussi à néant l'hypothèse émise par Pierre-Daniel Bourchenin dans sa biographie de Le Fèvre, selon laquelle Anne aurait été le fruit d'un premier mariage, soit de Le Fèvre, soit de Marie Olivier<sup>38</sup>. C'est pourquoi Giovanni Saverio Santangelo n'hésite pas à qualifier de « *révolutionnaire* » la conjecture de Louis Dubreuil-Chambardel.

Tous ces chercheurs ne s'interrogent guère, cependant, sur les raisons qui ont pu amener la famille Le Fèvre à Preuilley-sur-Claise. Ils évoquent, certes, la proximité de Saumur et l'attrance exercée par son Académie. Mais enfin, le chemin le plus court pour aller de Grandchamp, de Langres ou d'Is-sur-Tille à Saumur ne passe pas par une petite ville située aux confins de la Touraine et du Poitou, surtout à une époque où les voyageurs descendent facilement la Loire en bateau. Pour tenter de comprendre ce passage par Preuilley, il suffit peut-être d'examiner les noms et qualités des parrain et marraine de Marguerite-Anne.

Le parrain, Isaac Piozet, issu de la famille protestante la plus nombreuse de Preuilley, est avocat, de même que Josias Poizay, l'époux de la marraine, Marguerite Gandon. Mais le premier exerce au siège présidial de Tours, tandis que le second est avocat en Parlement et exerce donc à Paris. Or ces deux familles de notables, étroitement unies par de multiples liens matrimoniaux, étaient également alliées à celles de trois autres protestants de Preuilley qui vivent à Paris. Le premier est Charles Raboteau, lui aussi avocat en Parlement et, de surcroît,

<sup>35</sup> *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieur à 1790. Maine-et-Loire, série I, Etat-civil protestant*, Angers, 1931, p. 49.

<sup>36</sup> Archives départementales d'Indre-et-Loire, Microfilm : Preuilley-sur-Claise, Eglise réformée, BMS 1590-1679 : registre 1627-1668, p. 31.

<sup>37</sup> Joseph-Henri DENECHÉAU, *Archives des Saumurois*, Saumur, J.-H. Denécheau éd., 1998, p. 85.

<sup>38</sup> *De Tanaquilli Fabri vita et scriptis*, Paris, Grassart, 1884, p. 35.

« *Conseiller et Secrétaire ordinaire de Monseigneur le Prince de Condé* ». Le second, Jehan Perrot, sieur de la Quenardière à Boussay (en Indre-et-Loire aujourd'hui), est valet de chambre du même prince de Condé et vient de se marier (1638) avec Marguerite Poizay, l'une des filles de Josias Poizay et de Marguerite Gandon. Le troisième est le propre frère de la marraine, Samuel Gandon (1594-1655), ancien étudiant de l'Académie de Saumur. Sa charge de financier-partisan lui permit d'amasser une énorme fortune<sup>39</sup> et de prétendre rivaliser avec Richelieu en transformant Preuilley, dont il avait racheté la moitié des maisons, en une ville sur plan régulier. De cette mégalomanie, il reste l'imposant château de la Raillière. Gandon sera ruiné par la Fronde, « dont il fut un partisan zélé »<sup>40</sup>, et embastillé. Il est permis de penser qu'à Paris Le Fèvre était entré en relations avec l'un ou l'autre de ces quatre Preuillaciens<sup>41</sup> montés dans la capitale et qu'il a pu apprendre d'eux la renommée internationale de l'Académie protestante de Saumur, soit dès le début des années 1640, soit lors d'éventuelles allées et venues entre Langres et Paris.

Lui ont-ils vanté la qualité de l'enseignement dispensé à l'Académie protestante de Saumur ? Lui ont-ils suggéré, après la mort de Richelieu, d'y postuler une chaire ? Ces diverses hypothèses sont d'autant plus plausibles que Le Fèvre a dû penser qu'une nouvelle carrière pourrait s'ouvrir pour lui dans une ville à la vie intellectuelle animée et brillante, le professorat.

Il est encore plus probable qu'il a entendu parler de l'Académie de Saumur dans l'entourage de Richelieu, mais, au rebours, comme d'un nid de huguenots, d'une pépinière de ministres calvinistes, dont il était urgent d'éteindre le rayonnement en érigeant dans son voisinage une Académie rivale, pour dissuader les gentilshommes du Poitou, de la Touraine et de l'Anjou d'envoyer leurs fils faire leurs humanités à Saumur et les attirer à Richelieu. D'après Nicéron<sup>42</sup>, le cardinal-ministre aurait eu, en effet, l'intention de confier à son protégé Le Fèvre le principalat de « *l'Académie ou collège royal* »<sup>43</sup> fondée par lui à Richelieu « *ville nouvelle* » et inaugurée en 1640. Le principal en était alors un Richelais, le sieur Le Gras, que Richelieu songeait peut-être à remplacer sous peu par un brillant érudit comme Le Fèvre, pour donner plus de lustre à un établissement destiné à éclipser l'Académie protestante de Saumur, distante de douze lieues seulement de sa ville.

---

<sup>39</sup> TALLEMANT des REAUX (*Historiettes*, II, éd. Pléiade, 1961, p. 410) évoque ce personnage à propos du fils de Marc Duncan, Cerisantes, qui chercha à épouser une « *jolie huguenotte, fille de la Rallière* » ; pour Antoine Adam, qui dans sa note de la page 1259, donne une autre orthographe du patronyme, Gaudin, il « *était l'un des plus opulents financiers de Paris* ».

<sup>40</sup> Idelette ARDOUIN-WEISS, *op.cit.*, p. 59. Nous devons à ce même ouvrage la plupart des renseignements sur les protestants de Preuilley donnés ici.

<sup>41</sup> La présence à Paris de plusieurs personnes originaires de Preuilley n'avait pas échappé à Charles READ, car nous avons retrouvé dans ses papiers une note sur cinq Preuillaciens figurant dans les registres parisiens de cette période (S.H.P.F., Ms 816 / 2).

<sup>42</sup> J.-P. NICERON, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la République des lettres* [...], Paris, Briasson, 1727-1745, t. III, pp. 184-185.

<sup>43</sup> Elle déclina si rapidement après la mort de son fondateur, que ce n'est certainement plus elle qui attira Le Fèvre dans la région vers 1647. Une rue de Richelieu porte encore son nom, mais ses vestiges les plus impressionnants sont ses statuts, proprement révolutionnaires : enseignement « en langue française » alors que le latin domine partout ailleurs, large place faite aux sciences (géométrie, physique, astronomie), apprentissage de l'équitation et des armes au sein même de l'établissement... Cf. J.-X. CARRE DE BUSSEROLLE, *Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire* (...), 1878-1884, art. « Richelieu », pp. 304-308.

En tout cas, le choix comme « *parents spirituels* » pour sa deuxième fille d'une femme d'avocat, Marguerite Gandon, qui donne son prénom à l'enfant, et d'un autre avocat, Isaac Piozet, montre que Tanneguy Le Fèvre a su se faire une place dans la communauté réformée de Preuilly dont il fréquente les notables et qu'il réside dans cette ville depuis quelque temps, ou bien qu'il était déjà lié à ces familles avant d'arriver en Touraine.

Si les variations sur les lieux et date de naissance d'Anne Dacier, au fil des découvertes, s'expliquent aisément par la rareté des documents authentiques, il reste à tenter de comprendre pourquoi tous les contemporains de Madame Dacier donnent 1651 pour l'année de sa naissance. Cette unanimité ne partirait-elle pas d'une source unique, Madame Dacier elle-même ?

Peut-on imaginer qu'Anne Le Fèvre crût vraiment être née en 1651 ou qu'elle ignorât sa véritable date de naissance ? Cela paraît peu vraisemblable. Il est bien plus plausible, en revanche, qu'elle a, délibérément, laissé planer le flou, sa vie durant, pour tenter de masquer la différence d'âge avec André Dacier. Un écart même important était communément admis quand la femme était plus jeune que son mari – seule une situation extrême comme le mariage du tendron et du barbon fournissait depuis longtemps un sujet de comédie ; dans le sens inverse, il prêtait au commentaire désobligeant, à la malveillance, aux sarcasmes. Il semble bien que, lors de leur mariage, Anne et André Dacier aient travesti la vérité en déclarant être nés la même année. A la mort de son épouse, André Dacier indique, une fois de plus, une date erronée, qui la rajeunit encore davantage, 1653.

Quoi qu'il en soit, la mise au jour de l'acte de baptême d'Anne Le Fèvre oblige à opérer quelques révisions et permet de fixer la date des événements importants de sa vie.

Née en 1645, Anne Le Fèvre a au moins cinq ans et demi de plus qu'André Dacier, né le 6 avril 1651.

Quand elle épouse Jean Lesnier, vers 1663 ou début 1664, elle a moins de 19 ans.

Elle a environ vingt-sept ans à la mort de son père, en 1672.

Elle a environ vingt-neuf ans à la parution de son premier ouvrage, le *Florus* (1674), dans l'édition dauphine. Elle n'est pas la benjamine des « *Dauphins* ».

A leur mariage, en novembre 1683, André et Anne Dacier ont, respectivement, 32 ans et 37 ans ou près de 38.

Anne Lefèvre a 24 ans à la naissance de Tanneguy Lesnier, peut-être 26 à celle de Marie (Lesnier ? ou Dacier<sup>44</sup>), près de 39 ans à celle de Jean André Dacier et près de 44 ans à celle d'Henriette-Suzanne. Ces grossesses tardives sont à rapprocher de celles de sa propre mère<sup>45</sup> : Marie Olivier a 31 ans à la naissance de sa fille aînée, Anne ; 43, à la naissance son benjamin, Tanneguy.

<sup>44</sup> Dans son testament (31 octobre 1721), André Dacier écrit : « ma fille Marie » (Archives de la Seine, DC<sup>6</sup> 144 fol. 7 v°).

<sup>45</sup> Selon son acte de sépulture, du 22 janvier 1684, Marie Olivier était « âgée de 70 ans » (Marc SACHÉ, *op. cit.*, p. 85). Née en 1613 ou en janvier 1614, elle avait donc un ou deux ans de plus que son mari, né en 1615.

Madame Dacier est âgée de plus de 65 ans à la sortie de sa traduction de l'*Iliade* en 1711, de 70 ans à celle de l'*Odyssée*.

Elle écrit *Des Causes de la corruption du goût* à 68 ans.

Elle meurt à Paris dans sa soixante-quinzième année.

Madame Dacier est née la même année que La Bruyère. Elle est plus jeune que La Fontaine, né en 1621, que Molière (1622), Mme de Sévigné (1626), Racine (1639), Charles Perrault (1628) et Boileau (1636). Elle est plus âgée que Fénelon (1651) et Houdart de la Motte (1672).

Anne Le Fèvre, fille aînée de Tanneguy et de Marie Olivier, est née au cours d'une période charnière de la vie de son père. Il a dû trouver un nouveau moyen de subsistance et de nouvelles fonctions. Il a quitté Paris pour la province. Il s'est converti à la religion protestante à un moment où les abjurations se faisaient rarement dans ce sens et a converti, à son tour, sa jeune épouse. Ce sont peut-être, soit des Langrois comme les Michelin et les Heudelot, soit des Preuillaciens comme les Poizay, Perot ou Raboteau, soit encore les uns et les autres qui sont à l'origine de cette conversion en lui permettant d'éprouver la solidité des réseaux protestants : soutien matériel et moral, connivence intellectuelle, solidarité.

Après quelques années d'incertitudes et d'errances, Tanneguy Le Fèvre a réussi à « rebondir ». Il a trouvé la sécurité affective et fondé une famille. Bientôt s'ouvrira à lui une nouvelle carrière, l'enseignement, où il révélera des talents de pédagogue hors pair. Mais il saura la concilier avec sa passion dominante, l'étude et la publication des textes anciens. Il saura surtout transmettre à ses enfants cet amour des lettres et de la philologie. Après la mort prématurée de son fils aîné, c'est sa fille qui passera le témoin. Elle s'élèvera, par son seul savoir, « au-dessus de son sexe », pour reprendre la formule de ses contemporains. Celle qui signera longtemps ses œuvres « *Anna Tanaquilli Fabri filia* » deviendra, selon Voltaire, l'un des prodiges de son siècle et fera rejaillir sur son père sa propre gloire.

Eliane ITTI



Portrait de Madame Dacier par Elle, dit Ferdinand



Buste de Madame Dacier

Reproduction avec l'autorisation du Musée d'Angers  
An XVIIIe s. (INV. MA 851-351-8)

**CONTRATS DE MARIAGES**  
**A SAINT-ANDRE-DE-VALBORGNE**  
**ET A SAINT-MARTIN-DE-CAMPCELADE**  
**(1550-1750)**

Le relevé des noms des époux et l'année du contrat de mariage est le résultat de la consultation des minutes des notaires de Saint-André-de-Valborgne et de Saint-Martin-de-Campcelade conservées aux Archives départementales du Gard et de la Lozère, séries II E et III E.

FABRE Adam	cx 1684	COMBE Louise
FABRE Antoine	cx 1627	CAULET Alix
FABRE Antoine	cx 1642	SOULIER Suzanne
FABRE Bertrand	cx 1490	JEAN Antonie
FABRE Elie	cx 1632	SOLANIER Jeanne
FABRE Guillaume	cx 1545	CABREILHAC Antoine
FABRE Guillaume	cx 1673	CAVAILLER Jeanne
FABRE Jacques	cx 1690	JEAN Marie
FABRE Jean	cx 1631	ROUVEYRARGUES Madeleine
FABRE Jean	cx 1649	CASTANET Marguerite
FABRE Louis	cx 1732	GIRARD Marie
FABRE Pierre	cx 1548	ESQUIROL Isabelle
FABRE Pierre	cx 1589	VILLARD (de) Françoise
FABRE Pierre	cx 1589	LIQUIERE (de) Suzanne
FABRE Pierre	cx 1589	VILLARET Françoise
FABRE Pierre	cx 1589	LIQUIERE (de) Suzanne
FABRE Pierre	cx 1625	CAULET Antoinette
FABRE Pierre	cx 1666	FABRE Anne
FABRE Pierre	cx 1717	BOISSON Suzanne
FABRE Pierre	cx 1724	ROSSEL Suzanne
FABREGUE Pierre	cx 1555	BOISSON Catherine
FABREGUESSE (de La) Etienne	cx 1492	THOIRASSE Marguerite
FABREGUES Jean	cx 1601	POTHIER Jeanne
FAGES Antoine	cx 1624	BERNARD Marie
FAGES David	cx 1707	PERIER Simone
FAGES Etienne	cx 1665	FUMEL Marie
FAGES Fulcrand	cx 1577	ROSSET Suzanne
FAGES Guillaume	cx 1658	GOUT Suzanne
FAGES Guillaume	cx 1669	CAVALIER Marie

FAGES Jean	cx 1695	TINEL Gabrielle
FAGES Jean	cx 1696	MARTIN Jeanne
FAÏSSES Antoine	cx 1661	MERCOYRETTE Jeanne
FAÏSSES Jean	cx 1569	MAZAURIC Claude
FAÏSSES Pierre	cx 1632	MARTIN Marie
FAUCHIER Jean	cx 1511	DARBOUX Catherine
FAVENTINES Antoine	cx 1715	PAUTARD Marie
FAVENTINES Charles	cx 1683	MOURGUES Jacqueline
FAVENTINES David	cx 1656	TEULE Jeanne
FAVENTINES Jean	cx 1683	TURC Anne
FAVENTINES Jean	cx 1717	PAUTARD Jeanne
FAVIER Gabriel	cx 1669	CAUSSE Louise
FAVIER Jean	cx 1696	MAZOYER Marie
FELGEYRE Hélie	cx 1713	CABREILHAC Louise
FELGUIERE Hélie	cx 1707	VERDIER Etienne
FELJAIRE Alexandre	cx 1713	MOURGUES Marie
FELJAIS Pierre	cx 1718	GOUT Marie
FELZIERE Elie	cx 1672	BOURRIT Catherine
FELZIERE Pierre	cx 1639	MARTIN Catherine
FELZIERE Ursule	cx 1635	MOURGUES Marguerite
FERIER François	cx 1659	CABANIS Claire
FERIERE Pierre	cx 1605	BOUTEILLER Jeanne
FERRAL Guillaume	cx 1685	CARBONNEL Marie
FESQUET André	cx 1560	FORT Isabelle
FESQUET Antoine	cx 1504	MARTON Jeanne
FESQUET Antoine	cx 1625	FABRE Marguerite
FESQUET Etienne	cx 1478	DAUDE Isabelle
FESQUET Etienne	cx 1566	LEBRE Marguerite
FESQUET Jean	cx 1551	GOUT Catherine
FESQUET Jean	cx 1558	MASMEJEAN Isabelle
FESQUET Jean	cx 1581	JEAN Marie
FESQUET Jean	cx 1634	MAZAURIC Isabelle
FESQUET Jean	cx 1636	LIEURE Marguerite
FESQUET Jean	cx 1655	PORTAL Agnès
FESQUET Jean	cx 1694	DESTRECH Marie
FESQUET Jean	cx 1707	COMBEMALLE Jeanne
FESQUET Jean	cx 1711	CAULET Anne
FESQUET Louis	cx 1687	PIBAROT Isabeau
FESQUET Louis	cx 1701	MAZAURIC Jeanne
FESQUET Pierre	cx 1696	LAUNE Marguerite
FESQUET Vidal	cx 1560	FAVENTINES Jeanne
FESQUET Vidalis	cx 1504	CARRIERE Marguerite
FIGUIERE Jean	cx 1677	PAUTARD Blanche
FIGUIERE Jean	cx 1680	DUPUY Suzanne
FILHAIRE Jean	cx 1680	BOISSEROLLE Espérance
FILHAIRE Louis	cx 1706	GUERIN Marie
FILHOL Claude	cx 1556	DAUDE Gabrielle
FILJEAN Jean	cx 1680	BOISSON Suzanne
FIZAN Pierre	cx 1478	ANDRE Guillemette
FIZAN Pierre	cx 1577	PERIER Jeanne

FIZANS Pierre	cx 1576	ARNAL Catherine
FLAMENC Philippe	cx 1717	BERTHEZENE Catherine
FLAVARD Pierre	cx 1663	MASBERNARD (de) Marie
FLORAC François	cx 1669	CLAUZEL Etiennette
FLOTARD Pierre	cx 1658	TOURETTE Marguerite
FLOTARD Pierre	cx 1685	CAULET Suzanne
FOLCHER Pierre	cx 1697	VERGELLY Jeanne
FOLCHIER Henri	cx 1682	FLORAC Marie
FONTANIS Hector	cx 1672	JEAN Suzanne
FONTANIS Jacques	cx 1619	TEULE Marie
FONTANIER Etienne	cx 1666	SABATIER Suzanne
FONTANIEU Adam	cx 1653	BOUDON Marie
FONTANIEU Adam	cx 1654	BAUDOUIN Marie
FONTANIEU Adam	cx 1656	BOUDONNE Marie
FONTANIEU André	cx 1490	DAUDE Catherine
FONTANIEU André	cx 1566	BOUDON Claude
FONTANIEU Antoine	cx 1581	BOISSON Marie
FONTANIEU Antoine	cx 1632	MASMEJEAN Anne
FONTANIEU Claude	cx 1572	CREYSSENT Antoinette
FONTANIEU Etienne	cx 1567	MARTIN Marguerite
FONTANIEU Etienne	cx 1605	LIQUIERESSE Marguerite
FONTANIEU Etienne	cx 1623	LIQUIERE Marie
FONTANIEU Etienne	cx 1668	SABATIER Suzanne
FONTANIEU François	cx 1719	MAUREL Marie
FONTANIEU Guillaume	cx 1537	CARRIERE Marguerite
FONTANIEU Guillaume	cx 1665	ESQUIROL Marguerite
FONTANIEU Jacques	cx 1664	FABRE Anne
FONTANIEU Jean	cx 1495	ROUVEYROLLE Jeanne
FONTANIEU Jean	cx 1496	ROQUE Jeanne
FONTANIEU Jean	cx 1537	PUECH Françoise
FONTANIEU Jean	cx 1551	MAUREL Isabelle
FONTANIEU Jean	cx 1555	METGE Marguerite
FONTANIEU Jean	cx 1578	MIOLIS Catherine
FONTANIEU Jean	cx 1713	AVESQUE Jeanne
FONTANIEU Jean	cx 1716	ARBOUX Marguerite
FONTANIEU Jean	cx 1570	ALCAÏS Jeanne
FONTANIEU Pierre	cx 1545	RIBES Marguerite
FONTANIEU Pierre	cx 1581	BOUDON Jeanne
FONTANIEU Pierre	cx 1646	ROUSSET Simone
FONTANIEU Pierre	cx 1694	BOURELLY Lucrèce
FONTANIEU Pierre	cx 1695	FLAVIER Antoinette
FONTANIEU Pierre	cx 1705	MAZOYER Jeanne
FONTANIEU Pierre	cx 1706	GAUFRENDE Suzanne
FONTANIEU Pierre	cx 1717	MAZAURIC Yolande
FONTANIEU Pierre	cx 1722	COMBEMALLE Marie
FONTANIEU Pierre	cx 1725	ASTRUC Catherine
FONTANIEU Durant	cx 1688	CAVALIER Catherine
FONTANIEUS Durand	cx 1689	CAVALLIER Catherine
FONTANIEUS Simon	cx 1572	CAULET Catherine
FORGUES Guillaume	cx 1663	MOURGUES Marguerite

FORNIER Claude cx 1576  
 FORT Guillaume cx 1638  
 FORTIER Pierre cx 1665  
 FORTIERS François cx 1708  
 FOULQUIER Antoine cx 1666  
 FOULQUIER Moïse cx 1695  
 FOURNIER André cx 1676  
 FOURNIER Claude cx 1656  
 FOURNIER Pierre cx 1661  
 FRAISSINET César cx 1682  
 FRAISSINET César cx 1708  
 FRAISSINET David cx 1679  
 FRAISSINET Jean cx 1673  
 FRAISSINET Pierre cx 1634  
 FRAISSINET Simon cx 1567  
 FROMENTAL Benjamin cx 1671  
 FUMEL Etienne cx 1723  
 FUMEL Pierre cx 1710

TEISSEIRE Françoise  
 TEISSONNIERE Anne  
 PORTALIER Marie  
 NOGUIER Louise  
 ROUSSET Diane  
 MOURGUES (de) Marie  
 CAMBESSEDES Louise  
 TEULE Diane  
 LAGARDE Marie  
 SOLLIER Marguerite  
 BOUDON Suzanne  
 DUGAST Isabeau  
 GUERIN Lucrece  
 BOISSON Marguerite  
 LAURIOL Jeanne  
 MOURGUE Jeanne  
 DHOMBRES Marguerite  
 GACHE Louise

GABOURET Louis cx 1714  
 GABRIAC Annibal cx 1707  
 GACHE Antoine cx 1594  
 GACHE Jean cx 1574  
 GACHE Jean cx 1661  
 GACHE Louis cx 1687  
 GACHE Louis cx 1697  
 GACHE Pierre cx 1579  
 GACHE Pierre cx 1712  
 GACHES Jean cx 1723  
 GAFFARD Jacob cx 1635  
 GAILLARD Guillaume cx 1708  
 GAILLARD Jean cx 1702  
 GAL André cx 1658  
 GAL André cx 1719  
 GAL Antoine cx 1693  
 GAL François cx 1701  
 GAL Jean cx 1685  
 GAL Pierre cx 1694  
 GALABERT Jean cx 1635  
 GALDIN Antoine cx 1485  
 GALHES Jean cx 1623  
 GARDIES Jean cx 1577  
 GARNIER Jean cx 1551  
 GARNIER Pierre cx 1550  
 GASC (de) Louis cx 1691  
 GASSY Isaac cx 1720  
 GAUBIN Jacques cx 1635  
 GAUFFRE Antoine cx 1623

COMBES Marie  
 JULIAN Marie  
 VAQUIER Suzanne  
 GERALD Louise  
 VERDIER Anne  
 AIGOIN Antoinette  
 BOUDON Marie  
 MARTIN Marguerite  
 BASTIDE Marie  
 LAPIERRE Marguerite  
 BOYER Allenette  
 MOLINES Marie  
 PAGEZY Marthe  
 CIVELLE Marthe  
 ETIENNE Suzanne  
 REILHAN Anne  
 JEAN Suzanne  
 AVESQUE Suzanne  
 PERIER Marie  
 VIERNE Marie  
 MANOËL Madeleine  
 DUMAS Antonie  
 MOLLES Jeanne  
 AURIOL Gabrielle  
 SAURIN Anne  
 FAÏSSE (de) Marguerite  
 TEISSONNIERE Marie  
 MOURGUES Marie  
 PONTIER Pierrette

GAUFFRE Claude	cx 1664	PUECH Catherine
GAUFFRE Etienne	cx 1625	GERVAIS Jeanne
GAUFFRE Jacques	cx 1636	BOUSCHET (de) Isabeau
GAUFFRE Jacques	cx 1686	PLANTIER Marie
GAUFFRE Pierre	cx 1623	SOLLIER Jeanne
GAUFFRED Guillaume	cx 1496	ILLAIRE Catherine
GAUFFRED Jean	cx 1498	MIOLLIS Nicole
GAUFFRE Pierre	cx 1675	ROSSEL Marie
GAULCEM Antoine	cx 1579	PERIER Antonie
GAULCEM Jean	cx 1580	BOUDON Gasparde
GAULTIER Pierre	cx 1642	PUECH Marguerite
GAUSSEN Antoine	cx 1647	SEGUIER Françoise
GAUSSEN Antoine	cx 1688	CAVALIER Madeleine
GAUSSEN Antoine	cx 1696	ROUX Jeanne
GAUSSEN Antoine	cx 1713	BOYER Jeanne
GAUSSEN Jean	cx 1575	BOUDON Jeanne
GAUSSEN Pierre	cx 1706	ROUSSET Isabeau
GAUTIER Antoine	cx 1550	CIVELLE Anne
GAUTIER Bertrand	cx 1478	CARRIERE Isabelle
GAVANON Antoine	cx 1602	CESTIN Suzanne
GAVANON Etienne	cx 1636	CAULET Anne
GAVANON Etienne	cx 1669	LEBRE Anne
GAVANON Jacques	cx 1647	PERIER Madeleine
GAVANON Jean	cx 1673	TEISSIER Jeanne
GAVANON Pierre	cx 1701	CAVALIER Madeleine
GAVANON Pierre	cx 1712	ROUSSEL Marie
GAZAN Antoine	cx 1691	GOUT Suzanne
GAZAN Jean	cx 1681	ROUDIER Jeanne
GAZAN Jean	cx 1707	METGE Marguerite
GAZAN Jean	cx 1718	ROUSSEL Jeanne
GAZAN Pierre	cx 1705	POUJOL Françoise
GAZAN Pierre	cx 1721	BLANC Marguerite
GELY Jean	cx 1696	VIALA Suzanne
GELY de COSTELONGUE (de)	cx 1659	CESTIN de FONTENILLES (de)
		Nymphe
GEMINARD Antoine	cx 1712	Marguerite Etiennette
GEMINARD Jacques	cx 1706	BOUSQUET Marie
GEMINARD Jean	cx 1560	BOUDON Marguerite
GEMINARD Jean	cx 1710	MARTIN Madeleine
GEMINARD Jean	cx 1719	BOURELLY Marie
GEMINARD Jean	cx 1731	BOYER Jeanne
GEMINARD Pierre	cx 1674	GROUSSET Claude
GEMINARD Etienne	cx 1582	VALMALLE Marguerite
GEMINARD Etienne	cx 1673	ARBOUSSET Anne
GEMINARD Etienne	cx 1675	ROSSEL Anne
GEMINARD Etienne	cx 1691	BRAGIER Jeanne
GEMINARD Etienne	cx 1701	GREFEUILLE Anne
GERAIL Jean	cx 1731	GEMINARD Jeanne
GERAL Antoine	cx 1569	REILHAN Anne
GERBAL Pierre	cx 1690	BASTIDE Marguerite

GERMAIN Jacques	cx 1635	LAUTAL Jeanne
GERMAIN Jean	cx 1555	ANDRE Marguerite
GERMAIN Pierre	cx 1567	SAUMADE Marguerite
GERMAIN Pierre	cx 1639	RANDAVEL Françoise
GERVAIS Antoine	cx 1619	RAFINESQUE Françoise
GERVAIS Jean	cx 1667	VILLARET Isabeau
GINON Antoine	cx 1558	PUECH Marguerite
GINOULHAC Gabriel	cx 1701	ILLAIRE Madeleine
GIRAL André	cx 1625	SABATIER Anne
GIRARD Isaac	cx 1647	LAURENT Marie
GIRARD Jacques	cx 1583	REILHAN Claude
GIRARD Jean	cx 1659	SOLIER Jeanne
GIRARD Nicolas	cx 1559	BONNEFOUX Isabelle
GIRARD Thomas	cx 1615	GOUT Delphine
GIROT Charles	cx 1675	MOURGUE Jeanne
GIROT Jean	cx 1691	ARBOUX Catherine
GOUNY Jean	cx 1559	MARTIN Catherine
GOUT Alexandre	cx 1681	GAL Marie
GOUT Etienne	cx 1702	MANOËL Louise
GOUT Firmin	cx 1615	FOLCHIER Françoise
GOUT François	cx 1693	ELZIERE Catherine
GOUT François	cx 1712	GREFFEUILLE Jeanne
GOUT François	cx 1712	LAUNE Marie
GOUT Guillaume	cx 1577	PORTAL Gabrielle
GOUT Jacques	cx 1594	GUIBAL Marguerite
GOUT Jacques	cx 1681	SOLIER Marie
GOUT Jean	cx 1571	MAZAURIC Françoise
GOUT Jean	cx 1574	ARNAL Marguerite
GOUT Jean	cx 1614	LIQUIERE Anne
GOUT Jean	cx 1669	REILHAN Antoinette
GOUT Jean	cx 1670	PUECH Fulcrande
GOUT Jean	cx 1709	BORNIE Marie
GOUT Pierre	cx 1595	TEYSSIER Marie
GOUT Pierre	cx 1649	FONTANIEU Marguerite
GOUT Pierre	cx 1667	CABREILHAC Jeanne
GOUT Pierre	cx 1688	ARMAND Jeanne
GOUT Sylvestre	cx 1716	LAGET Marie
GOUT de VERNON (de) François	cx 1728	BERINGUIER (de) Gabrielle
GRAL Jean	cx 1683	DELON Simone
GRAS Antoine	cx 1681	MICHEL Marie
GRAS Guillaume	cx 1673	SALOMON Suzanne
GRAS Jacques	cx 1666	PELET Jeanne
GRAS Jean	cx 1627	VIALA Suzanne
GRAS Pierre	cx 1653	MOURGUES Rose
GRASSOUX Joseph	cx 1708	CAVALIER Marie
GREFFEUILLE Antoine	cx 1719	DUPONT Marie
GREFFEUILLE Aymar	cx 1691	GAL Anne
GREFFEUILLE David	cx 1622	ALCAÏS Suzanne
GREFFEUILLE Etienne	cx 1649	TORREILHE Fulcrande
GREFFEUILLE Etienne	cx 1690	GREFFEUILLE Jeanne

GREFFEUILLE Guillaume	cx 1683	FERNAIL Charlotte
GREFFEUILLE Guillaume	cx 1709	CAMPEL Françoise
GREFFEUILLE Henri	cx 1655	LAURENCE Jeanne
GREFFEUILLE Henri	cx 1696	FAGES Anne
GREFFEUILLE Henri	cx 1708	ROUSSET Jeanne
GREFFEUILLE Henri	cx 1711	DIDES Marie
GREFFEUILLE Jean	cx 1690	ROQUE Isabeau
GREFFEUILLE Jean	cx 1733	ROQUE Marie
GREFFEUILLE Ysaac	cx 1696	RANQUIERE Louise
GREFFEUILLE Pierre	cx 1554	LIQUIERE Claude
GREFFEUILLE Pierre	cx 1685	MALZAC Suzanne
GREFFEUILLE Pierre	cx 1690	FABRE Marguerite
GREFFEUILLE Pierre	cx 1699	ANDRE Jeanne
GRUFON David	cx 1675	MAURIN Catherine
GREVOUL Pierre	cx 1627	LAGARDE Anne
GREVOUL Pierre	cx 1702	GABOURDET Suzanne
GRUAS Domerc	cx 1692	NIBOULIER Madeleine
GRUAS Pierre	cx 1696	DESTRECH Marie
GUAUSSEN Jacques	cx 1672	TEISSONNIERE Suzanne
GUAUSSEN Jean	cx 1672	VERDIER Jeanne
GUAVANONE Jean	cx 1668	VERDIERE Madonne
GUAZAN Jean	cx 1655	PLANTIER Suzanne
GUAZAN Jean	cx 1670	BERTHEZENE Yolande
GUAZAN Pierre	cx 1691	RESTOUBLE Marguerite
GUAZAN Pierre	cx 1695	BOUSQUIER Marquèze
GUERIN André	cx 1681	VERDIER Espérance
GUERIN Antoine	cx 1706	LEBRE Suzanne
GUERIN César	cx 1697	ELZIERE Claude
GUERIN César	cx 1712	COMBES Marie
GUERIN Henri	cx 1658	ARNAL Olympe
GUERIN Henri	cx 1692	TEULE Anne
GUERIN Henri	cx 1706	SOLLIER Jeanne
GUERIN (de) Jacques	cx 1639	CALVET de FONTANILLES (de) Isabeau
GUERIN Etienne	cx 1666	FABRE Suzanne
GUERIN Etienne	cx 1720	MAURIN Marie
GUERIN Jean	cx 1663	NOUVEL Marie
GUERIN Jean	cx 1675	JEAN Isabeau
GUERIN Jean	cx 1693	PUECH Marie
GUERIN Jean	cx 1610	MEYNADIER Marie
GUERIN Jean	cx 1617	TEISSONNIERE Jeanne
GUERIN Pierre	cx 1670	AMARIN Louise
GUERIN Pierre	cx 1674	PERIER Marie
GUERIN Pierre	cx 1633	MARTIN Isabeau
GUERIN Samuel	cx 1662	PUECH Diane
GUIBAL Antoine	cx 1573	BOSQUIER Philippine
GUIBAL Antoine	cx 1577	LOZERAN Michelle
GUIBAL Antoine	cx 1642	PRUNET Claude
GUIBAL César	cx 1641	CARRIERE Françoise
GUIBAL Claude	cx 1696	MEYNADIER Suzanne

GUIBAL Etienne	cx 1726	LIQUIER Marie
GUIBAL Guillaume	cx 1653	VALAT Etiennette
GUIBAL Henri	cx 1693	BOUDON Marguerite
GUIBAL Jacques	cx 1692	SOUBEYRAN Yolande
GUIBAL Jacques	cx 1712	BOURRELY Marguerite
GUIBAL Jean	cx 1557	LIQUIERE Anne
GUIBAL Jean	cx 1631	ROQUES Jeanne
GUIBAL Jean	cx 1682	LECERF Esther
GUIBAL Louis	cx 1697	CABRILHAC Antoinette
GUIBAL Louis	cx 1707	CANONGE Suzanne
GUIN (de) Jacques	cx 1729	DEJEAN Suzanne

Thierry DUPUY

(La suite de ce relevé paraîtra dans le prochain cahier).

## QUESTIONS

### 08-05 Gabriel PINGUET

Gabriel Pinguet de Nanteuil-les-Meaux, épouse en premières noces Jehanne Mathieu le 20 juillet 1611 par contrat passé devant notaire à Meaux . Veuf vers 1617, il se remarie vers 1618 avec Catherine Manée. Ce patronyme n'est pas nanteuillais et l'on ne trouve pas trace du mariage à Meaux.

Existe-t-il en Brie, à cette époque, un foyer de Manée, de religion réformée et sinon, d'où ce patronyme est-il originaire ?

Un foyer de Manée (réformé ?) est présent en Lorraine en 1704 à Thillot et Hannonville-sous-les-Côtes (55).

Gilles PINGUET

### 08-06 PINGUET

Existe-t-il un lien entre le foyer des Pinguet de Nanteuil-les-Meaux (début XVIème siècle) et celui originaire de Loudun (début XVIIème siècle) ? L'importante colonie loudunaise n'a-t-elle pas vu migrer des huguenots nanteuillais pendant les guerres de Religion ?

Gilles PINGUET

### 08-07 PINGUET (Argenton-sur-Creuse)

Existe-t-il un lien entre le foyer des Pinguet de Nanteuil-les-Meaux et celui originaire d'Argenton-sur-Creuse au début du XVIIème siècle ?

Gilles PINGUET

### 08-08 PROUST

Je recherche l'ascendance de Gabrielle Proust, dame du Mesnil, (en Ligné, 44), de la Bossonnière et de la Maison des Trois Rois (à Nantes) qui serait décédée vers 1595 au Menil, assassinée par les ligueurs ? Mariée à Marin Fournier (tous protestants).

Quelle est la filiation entre cette Gabrielle PROUST et Pierre PROUST, écuyer, sieur de Port-la-Vigne (près de Nantes) cité en 1696, dont descendance PROUST de la Gironnière ?

C. LUBINEAU de KERMASSON